BRIAN MULRONEY SE RALLIE À JOE CLARK

page A 4

TABLOÏD SPORTS

GRETZKY ÉCLIPSE LE RECORD DE LAFLEUR

page 6

LARRY ROBINSON INACTIF CE SOIR

page 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

• MONTRÉAL, LUNDI 6 DÉCEMBRE 1982, 98e ANNÉE, no 283, 58 PAGES, 4 CAHIERS

QUÉBEC A INJECTÉ $50 MILLIONS

pages A 3 et B 1

VIOLENTE SORTIE DE GÉRARD-D. LÉVESQUE CONTRE LE S-31

page A 8

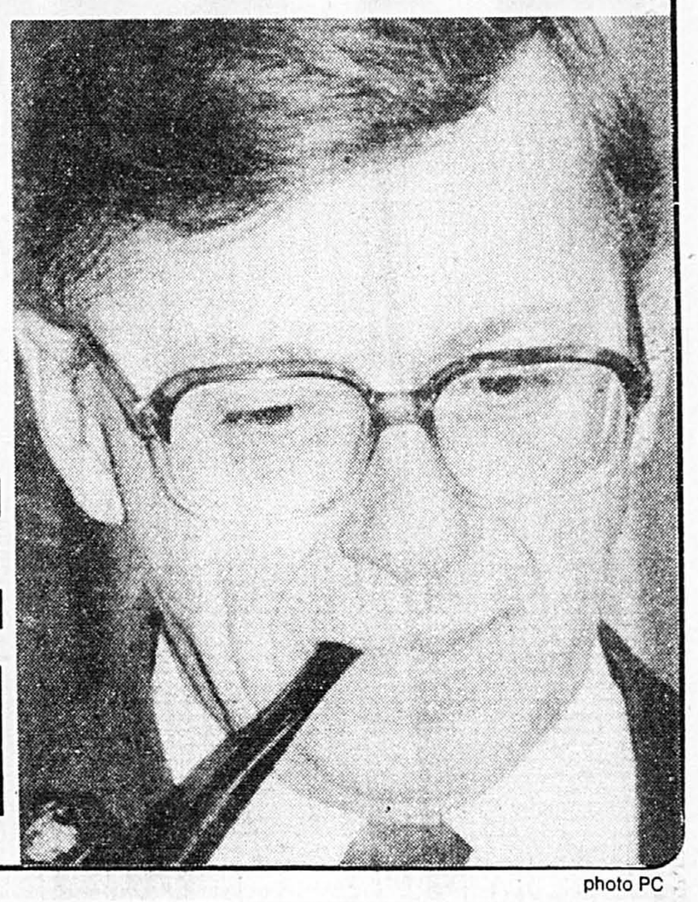

photo PC

photo Pierre Côté, LA PRESSE

ASSAUT CONTRE LE REPAIRE DES HELL'S ANGELS

page A 3

ÉDITO

QUEBECAIR A DU PLOMB DANS L'AILE

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

BARNEY CLARK SUR LE POINT DE MARCHER

IL BOIT DE L'EAU ET DES JUS

page A 2

LE MONDE

REAGAN DIT AVOIR BEAUCOUP APPRIS

■ Le président américain a regagné Washington hier en affirmant avoir «beaucoup appris» de son voyage qui l'a conduit au Brésil, en Colombie, au Honduras et au Costa Rica. M. Reagan a dit également qu'une aide militaire américaine devrait être rétablie en faveur du Guatemala où des élections auront lieu d'ici à un an.

page C 11

L'ESPOIR N'ENTHOUSIASME PAS TRUDEAU

■ C'est d'une voix terne et sans grand enthousiasme que le premier ministre Trudeau, conférencier invité hier à un déjeuner-bénéfice des libéraux au Reine-Elisabeth, a parlé d'espoir. Son discours a néanmoins été accueilli et applaudi comme aux beaux temps de la «Trudeaumanie».

page A 8

photo PC

LE TÉLÉTHON DES ÉTOILES RECUEILLE $1,607,500

L'Hôpital Sainte-Justine et l'Hôpital de Montréal pour enfants se partageront l'argent ramassé au cours d'un sprint de 22 heures sur les ondes de CFCF. Plusieurs animateurs, dont Danielle Ouimet, ont contribué à faire du téléthon un succès encore jamais atteint.

page C 1

photo Pierre Côté, LA PRESSE

SOMMAIRE

Annonces classées-	B 3, B 5 à B 8
et sports	14
Arts et spectacles	
—Informations-	C 6 à C 10
—Cinéma	B 4
Carrières et professions	B 2
Décès, naissances, etc.	B 9
Économie	B 1 à B 3
Êtes-vous observateur?	B 5
FEUILLETON	B 7
Horoscope	B 6
Jardinage	B 7
Le monde	C 11
Météo	A 2
Mots croisés-	B 8
Quoi faire aujourd'hui	B 4
Télévision	C 10
—Télé-câble-	C 6
Tribune libre	A 7
Vivre aujourd'hui	C 1
TABLOÏD SPORTS	
Mots croisés-	18
Bandes dessinées	18

Barney Clark sur la voie de la guérison

■ SALT LAKE CITY, Utah (AFP, Reuter, AP) — M. Barney Clark, sur lequel a été greffé pour la première fois de façon permanente un coeur artificiel, se portait bien hier et a pu boire de l'eau et des jus, 24 heures après avoir subi une opération destinée à enrayer une déperdition d'air dans ses poumons. Les médecins prévoient le sortir de son lit cette semaine et lui permettre de marcher un peu.

L'intervention chirurgicale de samedi, pratiquée par le Dr. William Devries, celui-là même qui dirige l'équipe médicale responsable de la transplantation cardiaque, consistait à éliminer l'air relâché dans le tissu cellulaire à la suite de la rupture de plusieurs alvéoles pulmonaires.

Le coeur artificiel n'était en rien responsable de ce problème et les fonctions cardiovasculaires du patient n'ont aucunement été affectées, a dit le Dr. Devries.

M. Clark, un dentiste de 61 ans à la retraite, a souffert toute sa vie d'emphysème pulmonaire modéré et ses poumons sont naturellement moins souples du fait de son âge, a expliqué le chirurgien. Ceux-ci avaient reçu davantage d'air lorsque le patient avait été branché sur un poumon artificiel pendant la greffe, ces facteurs combinés ont été la cause des ruptures.

Les fuites d'air avaient provoqué des gonflements du cou, des bras et du flanc du patient, qui sont en train de se résorber. Les incisions par lesquelles s'échappaient des bulles d'air des poumons ont été refermées au cours de cette petite intervention qui a duré une heure.

Une pause

Le docteur Devries considère qu'il s'agit d'une pause sur le chemin de la guérison, pas d'une rechute.

La greffe du coeur de mercredi soir avait duré sept heures et demie et le coeur en polyuréthane et métal, inventé par le Dr. Robert Jarvik, pompe 7,2 litres de sang par minute- un débit normal- alors que le coeur malade de M. Clark ne pompait qu'un litre par minute. M. Clark souffrait depuis trois ans de cardiomyopathie, une maladie dégénérescente qui affaiblissait de plus en plus son muscle cardiaque.

Par ailleurs, des cambrioleurs ont saccagé la maison du dentiste à Des Moines, Washington, alors même que M. Clark était opéré à Salt Lake City pour recevoir le premier coeur artificiel.

Le fils aîné de Clark a déclaré qu'il n'avait pas remarqué que des objets aient disparu de la maison familiale. Selon lui, les cambrioleurs se sont limités à ouvrir des tiroirs et à répandre leur contenu sur le sol, comme s'ils cherchaient quelque chose.

Nouvelle ère

La greffe d'un coeur artificiel est d'autre part venue rappeler que l'on est désormais entré dans l'ère de la «médecine des pièces détachées».

«A la fin du siècle, on sera capable de remplacer artificiellement tous les principaux organes du corps humains, à l'exception du cerveau et du système nerveux», prédit le docteur William Dobelle, de l'Institut pour les organes artificiels de New York.

Certes, il ne faut pas s'attendre à ce que la médecine puisse égaler la nature, mais dans plusieurs années, l'usage d'organes artificiels pourrait contribuer à garder en vie des milliers de personnes et à améliorer l'existence de beaucoup d'autres, estime pour sa part M. Clark Colton, professeur de biomécanique à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT).

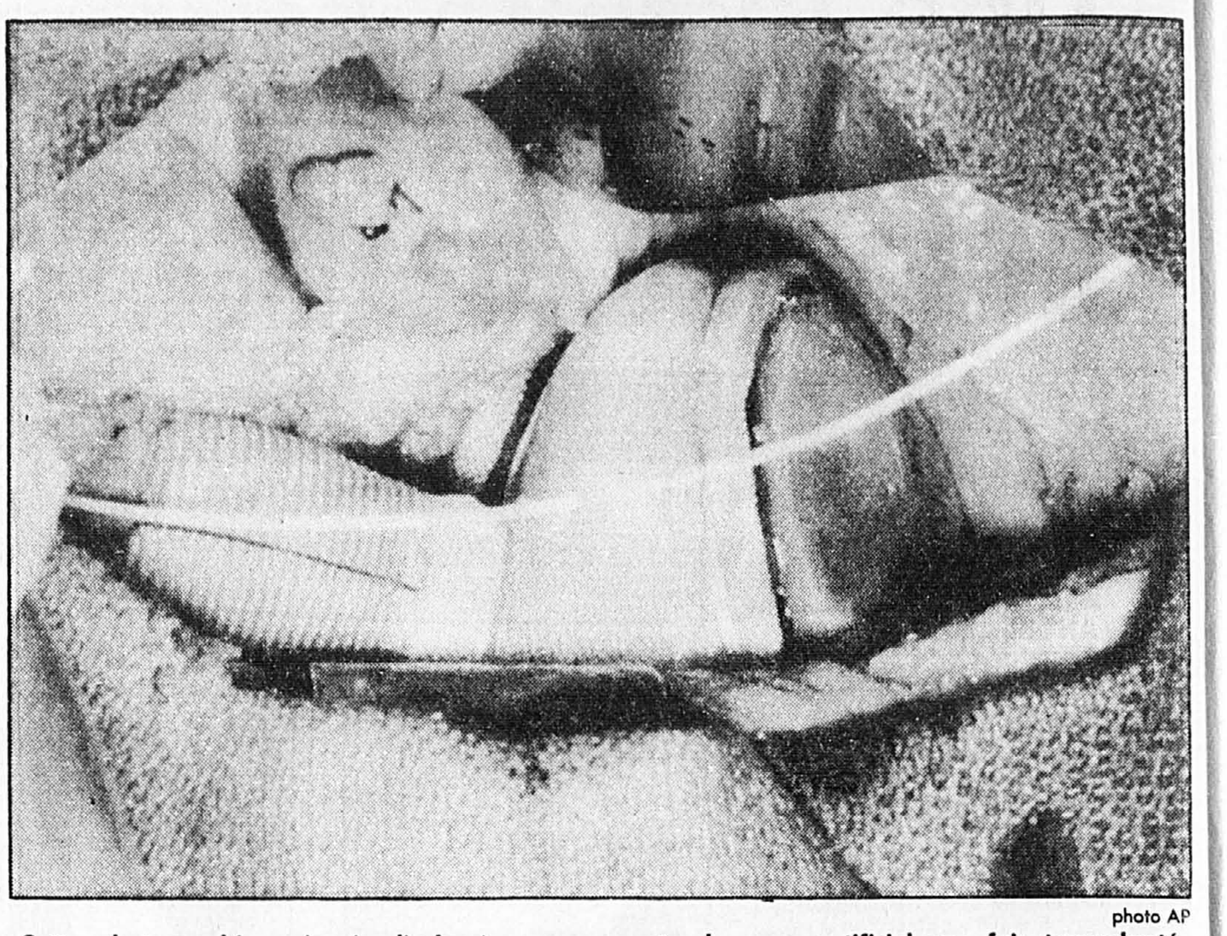

photo AP

Cette photographie, prise jeudi dernier, nous montre le coeur artificiel une fois transplanté dans la poitrine de M. Barney B. Clark.

Selon l'expression d'un autre scientifique, le Pr Pierre Galletti, de l'Université Brown, l'ère de la «médecine des pièces détachées («spare parts medecine») a commencé. On estime ainsi que la technique médicale permet dès à présent ou permettra dans un proche avenir de remplacer une cinquantaine de parties du corps humain- organes, membres ou tissus.

Le prix Hammer à deux cancérologues

■ LOS ANGELES (AFP) — Un Anglais et un Américain se sont partagés ,en fin de semaine, le prix Hammer, d'un montant de 100,000 dollars, pour leurs recherches sur une thérapie du cancer.

Ce prix, décerné pour la première fois, a été créé l'an dernier par un industriel philanthrope, M. Armand Hammer, président de l'Occidental Petroleum, pour stimuler la recherche sur le cancer.

Les deux récipiendaires du prix, le Dr Ronald Levy, 40 ans, de l'Institut médical de Stanford, en Californie, et le Dr George Stevenson, 50 ans, de Southampton, ont travaillé sur la reproduction des anticorps développés par les victimes de la leucémie et du lymphome. Le Dr Stevenson a découvert que leurs cellules cancéreuses produisaient une substance anormale, qui provoquait en retour la création d'anticorps par le système immunologique naturel du patient. Le Dr Levy, lui, a isolé ces anticorps afin de les reproduire massivement et de les injecter dans le corps du patient.

L'expérience a été tentée depuis un an et demi sur un malade de l'Institut médical de Stanford, atteint d'un lymphome, et il connait, depuis, une rémission de la maladie. «Nous espérons, a déclaré le Dr Stevenson, que ce traitement pourra être pratiqué sur une base régulière».

Le Dr Levy a indiqué pour sa part que la méthode posait un problème, dans la mesure où chaque malade fabriquait des anticorps différents, et qu'il fallait donc chaque fois, pour les reproduire, faire du «sur mesure», ce qui prenait six à douze mois de travail.

Les médecins ont souligné aussi que leur méthode était plus sûre que les chimiothérapies habituelles, qui tuent aussi bien les cellules saines que les cellules cancéreuses, alors que les anticorps ne tuent que ces dernières. Ils ont noté cependant que ce système ne remplacerait pas les méthodes habituelles, mais les complèterait, et améliorerait la thérapie pour certains cancers.

photo Armand Trottier, LA PRESSE

On n'avait jamais vu ça

De mémoire d'homme on n'avait jamais vu un 4 décembre aussi chaud: 15 degrés samedi à Montréal, encore plus au soleil. Rue St-Denis, le St-Sulpice avait ressorti ses tables et ses chaises, occupées par des clients presque incrédules. Un peu plus haut un fleuriste faisait prendre l'air à ses poinsettias, tandis qu'au Square Saint-Louis Allan chantait du Bob Dilan pour remercier Dieu de cette superbe journée. Le froid a toutefois repris du terrain hier et aujourd'hui, mais les météorologues croient que les températures demeureront tout de même au-dessus de la normale pour les prochains jours.

La FPJQ étudiera en priorité la notion de conflit d'intérêts

■ QUÉBEC (PC) — L'affaire Gobeil, cette histoire concernant l'ancien directeur de la section sportive du journal La Presse ayant reçu plus de $50,000 à titre d'intermédiaire dans l'organisation d'un spectacle de boxe, a connu des rebondissements, hier, au colloque de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

En assemblée générale, les membres ont voté unanimement la création d'un comité ad hoc, formé des dirigeants de la FPJQ, afin de trouver une définition exhaustive de la notion du conflit d'intérêts chez les journalistes et d'en faire l'objet d'un colloque ou de recommandations dans un proche avenir.

«Il ne s'agit pas d'un voeux pieux, a défendu le journaliste Guy Lamarche et proposeur de cette résolution. Bien plus qu'une question morale, a-t-il expliqué, cette notion des conflits d'intérêts concerne l'aspect professionnel et engage notre crédibilité envers le public que nous informons quotidiennement.»

Pendant les dix minutes qu'a duré le débat, le nom de Pierre Gobeil n'a jamais été prononcé ouvertement bien qu'il était difficile de ne pas associer les révélations de la semaine dernière à la présentation de cette résolution au 14ième congrès de la FPJQ.

Conventions collectives

Si ce comité ad hoc a fait l'unanimité parmi les participants, certains ont souhaité que cette analyse sont appuyée sur un document de travail, qu'un journaliste d'une section sportive participe aux déliberations et qu'il ne faudrait pas pour autant jouer au directeur de conscience. Comme point de départ, certains intervenants ont suggéré d'étudier les conventions collectives incluant cette notion et que les cadres des entreprises de presse n'y soient pas exemptés comme c'est le cas à certains endroits.

Sans prendre position dans cette histoire, les journalistes présents ont laissé entendre qu'il fallait profiter de cette affaire pour clarifier une question qui traîne dans le décor depuis plusieurs années.

Par ailleurs, reportée à la présidence de la FPJQ, Raymonde Provencher et son équipe se rendront prochainement au cegep de Jonquière pour rencontrer la direction du collège et les étudiants qui contestent la qualité de l'enseignement reçu dans le cadre du cours de journalisme. «Après quoi, s'il y a lieu, nous ferons un rapport au ministère de l'Éducation», indique la présidente.

Les autres membres du conseil d'administration de la FPJQ sont: Jean Dussault (Radio-Canada), Huguette Roberge (La Presse), Louis Lesage (Télé-Métropole), Gisèle Tremblay (pigiste), Denis Guénette (Radio-Canada/Matane), Serge Rivest (Télé-Capitale), Hélène Pichette (Radio-Québec/Sherbrooke), Jean Pelletier (Radio-Canada) et Louis Blanchard (Journal de Montréal).

photothèque LA PRESSE

Raymonde Provencher

La fédération sera représentée au Conseil de presse par: Mariane Favreau (La Presse), Claude-Jean Devirieux (Radio-Canada), Normand Rhéaume (Presse Canadienne), Gilles Paquin (La Presse), Benoit Aubin (L'Actualité) et Clément Trudel (Le Devoir).

Pascau n'est plus d'humeur à «blaguer»

■ «Je présente mes plus plates excuses à Nathalie Petrowski, Claude Gingras et je ne sais qui d'autre (...) ce que j'ai dit là, c'était à la blague, on blaguait ensemble, en circuit fermé, ce n'était pas fait pour la télé!»

PAUL ROY

Pierre Pascau n'était plus d'humeur à blaguer hier. Il faisait la «une» du *Dimanche Dernière Heure* qui titrait: «L'informateur se défoule. Pierre Pascau descend les journalistes.»

En page 3 de l'hebdomadaire, le journaliste Jean-Guy Pinel citait des extraits d'une conférence prononcée lundi soir dernier par Pierre Pascau devant les membres de la Société nationale des Québécois de Joliette. La conférence était filmée par une équipe de CTL-TV et a été retransmise le lendemain aux abonnés de la région de Joliette.

Dimanche Dernière Heure en citait hier les extraits les plus croustillants. Ceux où Pascau disait: que la police offre des «scoops» aux chroniqueurs judiciaires pour obtenir des faveurs en retour; que les chroniqueurs parlementaires qui passent des soirées à jouer au poker avec René Lévesque sont mal placés pour le critiquer; et que les chroniqueurs sportifs peuvent eux-aussi difficilement parler contre les équipes avec qui ils vivent pratiquement.

Pascau décrivait en outre le chroniqueur Normand Girard, du *Journal de Montréal*, comme un «libéral mange péquiste»; de l'incident Nathalie Petrowski - Annie Girardot, il disait que c'était l'affaire «d'une vache qui en engeulait une autre...»; de Claude Gingras, de *La Presse*, il disait qu'il était «un maudit fou, pour ne pas dire une maudite folle»; de Mathias Rioux et Jean Cournoyer, qu'ils étaient des «mémères de tavernes»...

Dimanche Dernière Heure faisait également dire à M. Pascau que les journalistes étaient manipulés par les relationnistes des grosses compagnies et des gouvernements, ce que, cette fois, il réfute avec la dernière des énergies: «J'ai dit exactement le contraire de ce qui a été rapporté; j'ai dit que les journalistes doivent être vigilants s'ils ne veulent pas être manipulés par les relationnistes; c'est scandaleux, on a complètement dénaturé mes paroles!

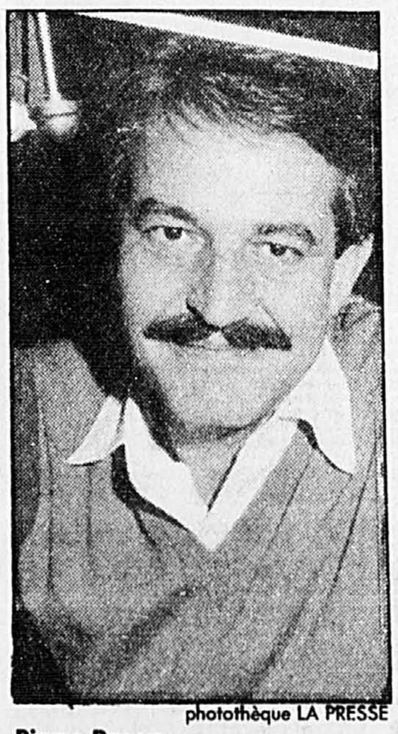

photothèque LA PRESSE

Pierre Pascau

Des commentaires sur Petrowski, Gingras, Rioux et Cournoyer, il explique qu'ils ont été prononcés après sa conférence, lors de la période de questions, alors que l'atmosphère était à la blague: «On blaguait ensemble... quand j'ai dit que Nathalie Petrowski était une vache, je voulais dire qu'elle était une personne méchante... et c'est vrai, c'est la réputation qu'elle a!»

D'ailleurs, après sa conférence, constatant qu'il avait été filmé, Pascau a demandé à la journaliste Rachel Turgeon ainsi qu'au réalisateur et au caméraman de CTL-TV de ne pas diffuser cette dernière partie. Et selon lui, ils auraient accepté mais n'auraient pas tenu parole. D'où la controverse. «Ils me l'avaient promis devant témoins», affirme-t-il.

Dans sa conférence, Pascau se vantait d'être sur la liste noire d'à peu près tout le monde dans le milieu. Si ce n'était pas tout à fait le cas, ce l'est peut-être un peu plus maintenant, même si, à la clôture du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, hier midi à Québec, une motion de blâme à son endroit a été battue.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 5 Max.: 10
NUAGEUX
DEMAIN: NEIGE

La Quotidienne

samedi	Numéro-boni
1514	626659

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	2	5	Pluie
Outaouais	5	10	Nuageux
Laurentides	2	7	Pluie
Cantons de l'Est	5	10	Nuageux
Mauricie	1	6	Pluie
Québec	3	7	Averses
Lac-Saint-Jean	1	5	Pluie
Rimouski	0	4	Pluie
Gaspésie	0	4	Pluie
Baie-Comeau	1	4	Pluie
Sept-Iles	1	4	Pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	6	Nuageux
Edmonton	− 2	3	Averses
Regina	− 7	2	Nuageux
Winnipeg	− 5	0	Nuageux
Toronto	3	8	Nuageux
Fredericton	− 2	7	Nuageux
Halifax	− 1	8	Nuaguex
Charlottetown	− 2	7	Nuageux
Saint-Jean	2	6	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	5	15	Nlle-Orléans	21	26
Buffalo	12	17	Pittsburgh	12	18
Chicago	6	12	S. Francisco	10	12
Miami	24	30	Washington	14	18
New York	12	19	Dallas	11	20

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	0	4	Madrid	− 2	10
Athènes	3	8	Moscou	− 2	− 1
Acapulco	19	30	Mexico	18	27
Berlin	− 1	1	Oslo	0	1
Bruxelles	− 2	5	Paris	2	4
Buenos Aires	17	25	Rome	5	18
Copenhague	0	3	Séoul	− 6	4
Genève	3	6	Stockholm	− 2	2
Hong Kong	20	23	Tokyo	8	19
Le Caire	8	18	Trinidad	19	31
Lisbonne	7	12	Vienne	2	4
Londres	6	10			

L'ASSAUT CONTRE LE REPAIRE DE SOREL

Une victoire psychologique des forces policières contre la bande des Hell's Angels

■ Des armes et des couteaux en quantité, un peu de LSD et de haschisch, quelque $20,000 en argent et... une foule de renseignements plus précis sur l'organisation et le fonctionnement des opérations du groupe de motards considéré comme le plus puissant et le plus redoutable au Québec.

ANDRÉ CÉDILOT
Photos: PIERRE CÔTÉ

En pratique, c'est à peu près tout ce qu'a donné la gigantesque opération policière effectuée samedi au repaire des Hell's Angels, à Sorel. Hier, une seule des 40 personnes appréhendées était toujours détenue. Il s'agit d'un motard de la Saskatchewan qui sera accusé aujourd'hui de possession d'une arme illégale, en l'occurence un bracelet clouté.

Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, d'autres accusations seront portées par voies de sommation concernant diverses infractions à la loi. Des recherches se poursuivent notamment pour établir la provenance de l'argent saisi. On cherche aussi à déterminer si l'aménagement des différents locaux (portes en acier, vitres pare-balle, etc.) est conforme aux normes de sécurité du Code du bâtiment.

Pour les policiers, il s'agit surtout d'une victoire psychologique: sans fracas ni coups de feu, ils ont envahi des locaux que les Hell's Angels croyaient imprenables, ayant mis un temps fou et beaucoup d'argent à l'aménager de façon à répondre aux attaques des bandes ennemies et des descentes de la police.

De la visite

Ajoutant l'injure à l'insulte, les policiers sont intervenus au milieu d'une réunion entre neuf dirigeants des Hell's Angels et de trois autres groupes de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. On prévoyait aussi, samedi soir, fêter le cinquièmeanniversaire de l'arrivée des Hell's Angels à Sorel.

«Nous ne nous attendions pas à trouver tellement plus de drogues ou à confisquer un impressionnant stock de matériel», a déclaré le caporal Guy Ouellette, de la SQ. «Nous pensons toutefois avoir ébranlé leur confiance et celle des bandes alliées. Grâce aux informations que nous avons recueillies, nous pourront, à l'avenir, mieux planifier notre action...»

L'attitude et les remarques de certains membres des Hell's Angels étaient d'ailleurs assez significatives: «C'est la dernière fois, bande de chiens, que vous réussissez à entrer», a lancé l'un des dirigeants lorsque placé dans l'autobus scolaire qui a conduit tous les prisonniers au quartier-général de la police de Sorel. Les plus frustrés semblaient les motards en visite, facilement identifiable à leurs vestes aux couleurs des Rebels de la Saskatchewan, des Los Bravos de l'Alberta et des Satan's Angels de la Colombie-Britannique.

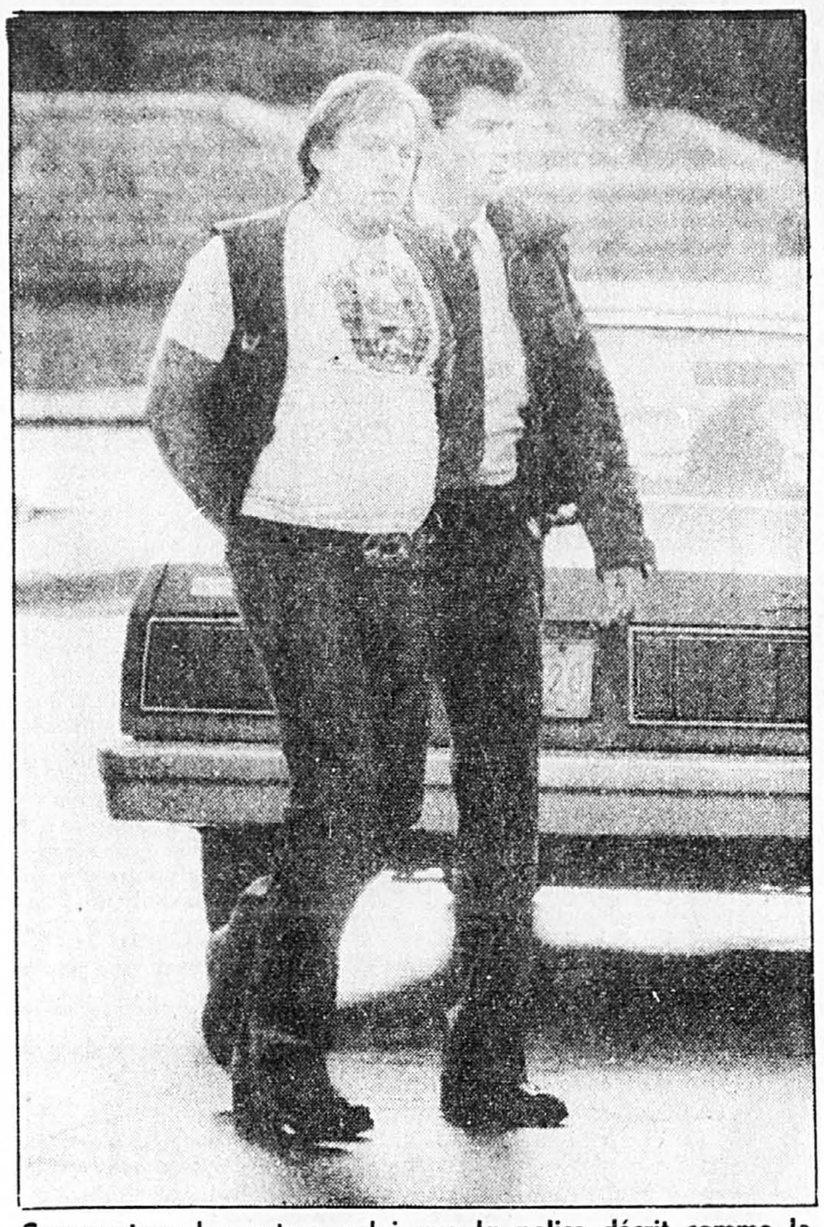

Comme tous les autres, celui que la police décrit comme le «chef» des Hell's Angels, Yves Buteau, a été amené au poste de police.

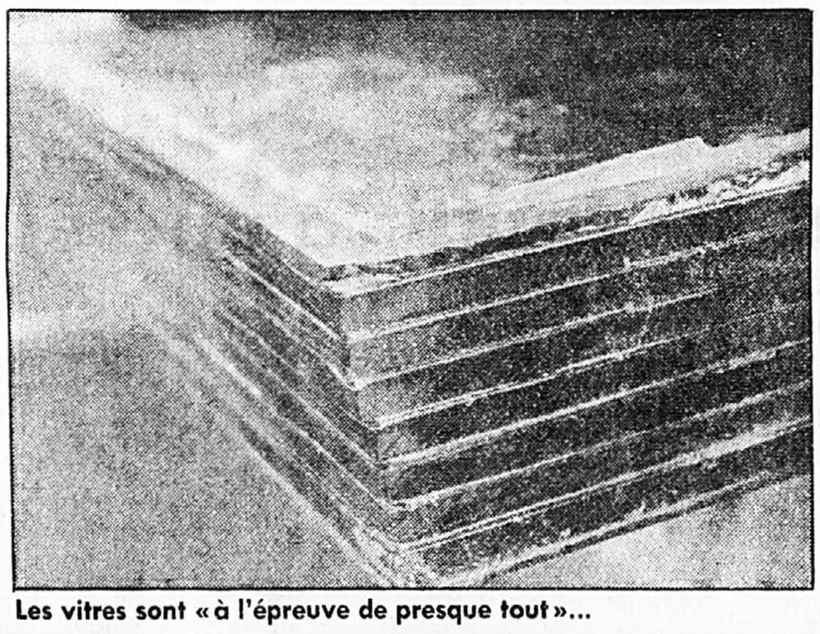

Les vitres sont «à l'épreuve de presque tout»...

Un membre des Hell's Angels qui aurait tenté de résister à son arrestation a été légèrement blessé au front lorsque projeté contre un mur. Ils étaient tous menottés, mains à l'arrière du dos. Six jeunes femmes étaient au nombre des quarante prévenus. Pour la plupart, ils ont été arrêtés dans le repaire et quelques autres maisons, propriété des Hell's Angels, dans le centre-ville de Sorel.

L'assaut a été fait à 7h43 précises, au moment où un membre des Hell's Angels s'est pointé le nez dehors. Sortant de nulle part, une vingtaine de policiers armés jusqu'aux dents et portant des vestes pare-balles ont pénétré à l'intérieur des différents logis. En tout, près de 130 policiers ont pris part à l'opération, certains venant d'aussi loin que Laval, Saint-Eustache, Mascouche, Saint-Hyacinthe et Saint-Basile-le-Grand. La majorité était toutefois de Sorel et la région.

Il a fallu près de vingt minutes à des policiers muni d'un mini-bélier pour enfoncer l'épaisse vitre pare-balles d'un des logis de la rue Prince, où il était impossible d'entrer par la porte principale, renforcie d'acier. C'est finalement par une autre porte que les policiers y ont eu accès!...

Les logis étaient d'une propreté passable. On retrouvait presque partout au moins un téléviseur, un système stéréophonique et un magnétoscope. Au premier étage de cette maison, la police dit avoir découvert un appareil qui captait les ondes de de la police et du ministère des Transports du Québec. Tous les messages étaient enregistrés sur ruban et diffusés aux différents palliers de l'immeubie à l'aide de hauts-parleurs. Tout cet équipement a été confisqué.

Des armes

Des armes à feu chargée, dont une vingtaine de revolvers, ont été trouvées près de chacune des portes, sous des lits et même des oreillers. On a aussi mis la main sur un obus qui n'était pas amorcé. Malgré la présence de chiens dressés, on a mis la main sur une petite quantité de stupéfiants.

Depuis cinq mois, pas moins de 176 arrestations ont été effectuées dans le cadre de cette mobilisation quasi générale des corps policiers pour faire la lutte aux bandes de motards et à ceux qui participent de près ou de loin à leurs activités illicites à travers la province.

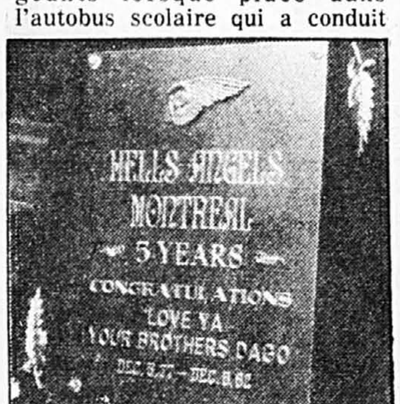

Cette plaque commémore le cinquième anniversaire d'implantation des Hell's Angels à Sorel.

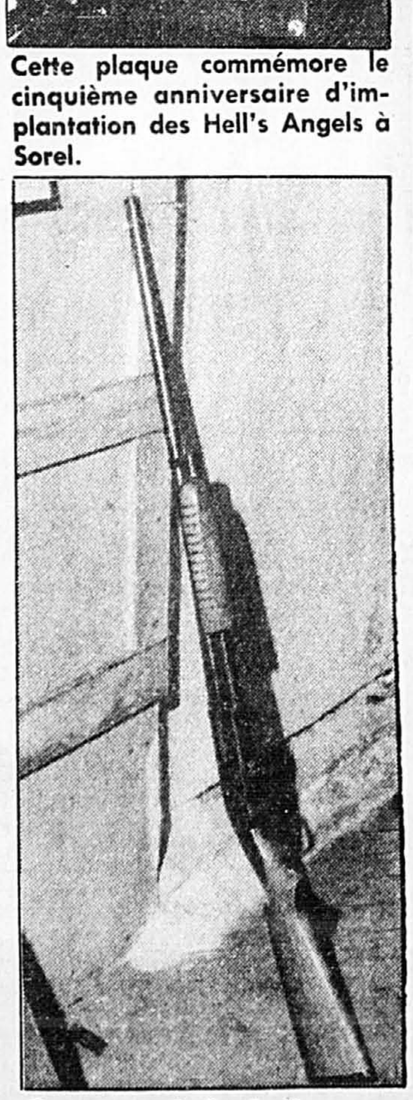

On retrouvait des fusils comme celui-ci près de toutes les portes.

Dans le garage de la rue Prince, on a trouvé neuf voitures, une douzaine de motocyclettes, dont certaines achetées de ... l'Institut de police de Nicolet.

Le second étage du local, au 151, rue Prince, à Sorel, sert de salle de jeux et de rencontre aux membres des Hell's Angels. On y retrouve, entre autres, un bar, un piano, une table de billard et deux machines à boule.

Un beau gâchis de politiciens

■ À moins que le ministre des Transports et/ou le Conseil des ministres ne décident de rejeter l'offre fédérale concernant Quebecair, il est permis de croire que cette entreprise survivra, fût-ce sous une autre raison sociale.

L'essentiel consiste à protéger le plus grand nombre d'emplois possibles chez l'actuel Quebecair, et veiller à ce que les francophones continuent d'occuper une place de premier choix dans le transport aérien. Les actionnaires? Ils sont protégés d'une manière très généreuse par le gouvernement du Québec à la suite de la regrettable décision, prise en juillet 1981, de rejeter l'offre d'Air Canada d'acquérir Quebecair.

Mais comment, direz-vous, a-t-on pu en arriver à ce beau gâchis, typique des relations Ottawa-Québec, et qui dure depuis bientôt cinq ans? C'est ce que nous allons voir en examinant les causes de ce gâchis et en tentant d'identifier ceux qui doivent en assumer la responsabilité.

Et pour la départager, il faut examiner le dossier sous trois angles : financier, aéronautique et politique. Comme mon collègue Alain Dubuc traite en profondeur de l'angle financier à la section « Économie », on se contentera d'aborder ici les deux autres.

La flotte

Examinons d'abord la flotte. Sous l'administration d'Howard Webster jusqu'en 1979, les gestionnaires de Quebecair avaient adopté une attitude un peu trop conservatrice. Mais après avoir acheté Quebecair en pleine crise financière en 1969 (ses problèmes ne datent pas d'hier...), il ne fallait pas s'attendre à ce que le groupe Webster risque de compromettre à nouveau la situation financière de l'entreprise. Leur conservatisme était donc un peu justifié.

Mais lorsque M. Alfred Hamel arrive dans le dossier, il prend la décision de renouveler la flotte par l'acquisition de cinq B-737. Il décide d'appliquer cet ambitieux programme de $75 millions sur une courte période de deux ans. À son avis, les BAC-111 sont devenus désuets et trop coûteux à l'exploitation. On connaît la suite : à peine trois ans plus tard, on tente en vain de revendre les B-737, et on remet en état les BAC-111 jugés désuets à peine trois ans plus tôt.

Dans les filiales, la situation n'est guère plus réjouissante. Par exemple, les pilotes de Régionair se plaignent du piètre état des HS-748 (incidemment la propriété du gouvernement québécois!). C'est tout dire.

Les routes

La décision de Quebecair de passer radicalement aux B-737 aurait pu se comprendre si la société avait pu les utiliser sur des routes rentables. Ce qui ne peut évidemment pas être le cas lorsque vous arrivez sur un marché desservi par NEUF compagnies aériennes à partir de Montréal comme celui de la Floride, donc un marché où la vive concurrence n'est pas exclusivement le fait du « gros méchant » Air Canada.

Ce qui n'était pas le cas non plus de la présumée liaison lucrative Montréal-Toronto. Lors du vol inaugural, le président Hamel avait affirmé sans ambages qu'il irait chercher de 15 à 20 p. cent de la clientèle *« malgré la vive concurrence »*, et tout en sachant qu'il arrivait après Air Canada, CP Air et Nordair. Pas le moindre doute dans son esprit à l'époque. Or, si la relance devait passer par ces deux marchés, elle était mort-née.

On aime bien mentionner encore que Quebecair ne jouit pas de « gros contrats » du fédéral comme c'est le cas pour Nordair. Les deux contrats dont il est question sont certes lucratifs mais Nordair les a amplement mérités, sur appels d'offres auxquels Quebecair a choisi de ne pas participer. Pour la patrouille des glaces, le contrat est d'une durée de cinq ans. Et pour assurer le service de la ligne de défense aérienne DEW, il s'agit d'un contrat consenti par l'**Armée de l'air américaine** (on est loin du fédéral!) renouvelable à chaque année et enlevé par Nordair depuis 1960. Qui peut alors parler de favoritisme?

Et on pourrait continuer ainsi pendant des dizaines de paragraphes et faire la preuve que plus souvent qu'autrement, Quebecair a scellé son propre sort par imprévoyance, manque de combativité, ou inefficacité.

Les politiciens

Mais la plus grande partie du blâme doit être portée par trois personnes: le ministre Jean-Luc Pépin, le ministre Michel Clair et le président actuel de l'entreprise.

Devant l'accumulation des faits connus, il parait évident que M. Hamel ne s'est intéressé à Quebecair qu'à cause d'une fusion hypothétique avec Nordair. Son malheur fut donc d'administrer Quebecair tout comme si la fusion était déjà chose faite. Ce fut une attitude désastreuse. Et il serait impensable que M. Hamel demeure associé de quelque façon que ce soit à Air Québec.

À M. Pépin, on peut reprocher d'avoir tardé à agir dans ce dossier en sachant fort bien qu'inévitablement il pourrirait. Car plus on attendait, plus on permettait aux positions de se durcir dans les deux camps. S'il est vrai que M. Pépin détient aujourd'hui le gros bout du bâton, il ne faudrait cependant pas qu'il s'en réjouisse.

Mais la plus grande partie du blâme doit être portée par le ministre provincial des Transports, M. Michel Clair, et à un moindre degré par son collègue Bernard Landry, pour avoir refusé pour des motifs purement nationalistes, l'offre de juillet 1981 d'Air Canada, offre incidemment préparée à la suggestion de M. Denis de Belleval, prédécesseur de M. Clair, incidemment le meilleur ministre des Transports de l'histoire du Québec.

À l'époque, il n'était pas encore trop tard pour éviter le pire, même pas sur le plan économique puisqu'il aurait été beaucoup plus facile d'écouler les B-737. Et la fusion aurait été possible sans laisser trop de cicatrices, d'autant plus qu'Air Canada s'engageait à maintenir le fait français, à protéger le plus d'emplois possible et à rendre la nouvelle entreprise à des intérêts privés dès qu'elle serait rentable. C'est un refus qui aura coûté plus de $30 millions aux Québécois.

5 morts accidentelles

■ Les accidents mortels ont été plus nombreux à Montréal qu'en province ce week-end, ce qui se produit rarement.

Trois personnes ont en effet perdu la vie dans la métropole, contre deux ailleurs. La première tragédie est survenue en début de soirée vendredi à Saint-Léonard, alors qu'une collision entre une automobile et un camion a coûté la vie à un jeune Montréalais de 20 ans.

Vers 2 heures samedi après-midi, c'était au tour de Mme **Susan Stock**, 77 ans, de perdre la vie alors qu'elle a fait une chute dans un puits d'ascenseur de l'immeuble qu'elle habitait sur la Côte Saint-Luc. Une Lavalloise de 71 ans, Mme **Ida Léveillée**, a pour sa part été renversée par une automobile vers 18 heures, samedi, à l'angle du boulevard de la Concorde et de la 12ième Avenue. En fin de soirée samedi, une perte de maîtrise suivie d'un capotage a mis une fin abrupte à la vie de deux jeunes de Saint-Odilon, **Jean Boily**, 17 ans, et **Eloi Nolet**, 18 ans, alors qu'ils circulaient sur la route 276 à Sainte-Germaine, comté de Dorchester.

Suspect arrêté pour meurtre

■ La police de la CUM détient un suspect en rapport avec le 74ième meurtre à survenir sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal depuis le début de l'année. Les policiers n'ont toutefois pas révélé le nom de la personne en question. Le meurtre a été commis vers 20h30, vendredi, au 7944, rue du Buisson, coûtant la vie à Patrick Halpin, 29 ans. Il a été abattu après avoir ouvert sa porte à un individu coiffé d'une cagoule et qui a fait feu sur lui. Transporté à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Halpin, connu comme trafiquant de « hasch » et bénéficiant d'une libération conditionnelle, est décédé quelques minutes plus tard.

Mulroney se rallie à Clark

■ Brian Mulroney, la principale vedette québécoise du Parti conservateur, annoncera ce matin, dans un hôtel de la métropole, qu'il se rallie à Joe Clark et qu'il renonce donc, du moins pour les prochains mois, à toute aspiration au leadership du parti conservateur.

C'est ce que LA PRESSE a appris de source sûre hier soir.

PIERRE VENNAT

MM. Clark et Mulroney (Photothèque La Presse)

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, il est presque certain que M. Clark, qui doit prononcer ce midi une causerie devant la Chambre de commerce de Laval, assistera à 11 heures à la conférence de presse de M. Mulroney au Ritz Carlton.

Les choses ont vraiment beaucoup évolué depuis le dimanche 21 novembre, alors que l'entourage de M. Clark avait décidé de ne pas permettre à M. Mulroney de présenter son chef au dîner-bénéfice du parti, au Reine-Elisabeth, froissant celui-ci.

M. Mulroney, en effet, se proposait de faire acte de loyauté au chef, mais certains partisans de M. Clark au Québec se méfient tellement de lui qu'ils auraient, en dernière minute, rendu cet hommage public impossible.

Depuis, M. Clark s'est expliqué avec M. Mulroney, attribuant la responsabilité de cette rebuffade à M. Claude Dupras et M. Mulroney a décidé de lire une déclaration de loyauté lors de sa conférence de presse d'aujourd'hui.

M. Mulroney, dans son texte dont LA PRESSE a appris les grandes lignes, déclare que c'est parce qu'il aspire à un changement de gouvernement et parce qu'il a toujours été un partisan fidèle de son parti, qu'il ne veut pas diviser, qu'il se rallie au leadership de Clark.

Même si le geste de M. Mulroney peut surprendre, il n'a rien à perdre dans l'opération.

En continuant à entretenir l'adversité contre son chef, il risquait d'être blâmé si le parti échappait le pouvoir qu'il croit à sa portée lors d'élections qui pourraient survenir plus tôt que prévu.

Par ailleurs, si jamais M. Clark devait pour une raison ou pour une autre quitter son poste ou devait être désavoué par le congrès de Winnipeg de janvier, congrès qui étudiera son leadership, M. Mulroney pourrait toujours se présenter à sa succession en ayant évité d'être taxé de déloyauté.

Et si jamais M. Clark était élu, M. Mulroney, à condition bien sûr que l'électorat veuille bien de lui, est assuré d'un poste important au cabinet.

Reste à savoir quelle sera l'attitude des délégués québécois au congrès de Winnipeg, qui, à 60 pour cent semble-t-il, étaient opposés au leadership de M. Clark, M. Mulroney étant jusqu'ici le seul adversaire de M. Clark auquel ils accordaient leur confiance.

Notons en terminant que l'ancien ministre québécois de l'Education, Marcel Masse, a fait savoir la semaine dernière qu'il renonçait, quant à lui, à se porter candidat à la présidence du parti comme il l'avait d'abord envisagé.

OTTAWA

Leadership : les conservateurs veulent changer les règles du jeu

■ Malgré la controverse qui fait rage ces temps-ci autour du leadership conservateur, les adversaires et les partisans de Joe Clark s'entendent sur une chose : le parti doit modifier sa constitution qui soumet le chef à la possibilité d'une révision de son leadership à tous les deux ans.

La clause en question demande aux délégués de décider par scrutin secret, s'ils désirent une révision du leadership. Si plus de 50 p. cent des délégués demandent une révision, le leader doit se plier à cette décision et demander à l'exécutif national d'organiser un congrès au leadership le plus tôt possible.

Tous les députés conservateurs interrogés à ce sujet par LA PRESSE ont reconnu que l'existence même de cette clause est nuisible à l'unité du parti, et qu'il importe de la modifier.

Les libéraux n'ont pas ce problème : ils tiennent un vote de la même nature après chaque élection. Lorsque M. Trudeau a été défait par Joe Clark en 1979, il a préféré annoncer sa démission avant d'avoir à affronter un tel vote. C'est la défaite des conservateurs aux Communes qui lui a permis de demeurer en poste. Au cours du dernier congrès libéral, cet automne, un délégué de Vancouver a tenté de soumettre son parti à la même règle que les conservateurs : sa proposition a été rejetée du revers de la main.

L'héritage Diefenbaker

Les leaders conservateurs n'avaient pas, eux non plus, à vivre avec une telle épée de Damoclès au dessus de leur tête il y a 20 ans. C'est la chicane autour du leadership de John Diefenbaker, en 1966, qui a mené à l'adoption de la clause de révision dans la constitution du parti. Ironie du sort, Joe Clark était parmi ceux-là qui préconisaient un tel mécanisme. Aujourd'hui il risque d'en être la victime.

Quoi qu'il en soit, les conservateurs auront l'occasion, s'ils le désirent, de modifier cette clause lors de leur congrès de janvier, sans interférer avec la lutte prévue autour de M. Clark.

Le président du parti, M. Peter Blaikie, a révélé que les délégués ont jusqu'à la mi-décembre pour faire parvenir leurs résolutions en vue du congrès de Winnipeg. Il a précisé que si la constitution était amendée à cette occasion, l'amendement en question ne s'appliquerait pas au congrès de janvier, mais au congrès suivant. M. Blaikie a révélé que plusieurs personnes lui ont fait part de leur intention de présenter des résolutions à ce sujet à l'approche du congrès.

L'affaire Déom

Les libéraux ne l'admettront jamais, mais ils doivent porter leur part de responsabilité des $175 000 que le gouvernement fédéral devra verser en retour de la démission d'André Déom, l'ancien sous-ministre adjoint du Travail.

Ottawa a du verser cette somme, non imposable, après avoir été dans l'impossibilité de démontrer les raisons qui avaient mené au congédiement de M. Déom le printemps dernier.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, M. Déom, un ancien député libéral à l'Assemblée nationale du Québec, s'était fait dire par ses amis libéraux fédéraux qu'il deviendrait le prochain sous-ministre au ministère du Travail d'ici à deux ans. On voulait un sous-ministre francophone dans ce ministère traditionnellement anglophone. M. Déom se serait senti trop bien appuyé, politiquement, et il aurait « bousculé » un peu trop fort son supérieur immédiat, le sous-ministre Tom Eberlee. On connait la suite : la chicane a éclaté et M. Déom a été congédié.

Dans ce contexte, on comprend pourquoi le gouvernement a exigé que l'entente à l'amiable avec M. Deom soit confidentielle. Et tant pis pour l'accès à l'information gouvernementale!

GILBERT LAVOIE

TEXAS

UN COUP D'VENT CHALEUREUX AVEC LE PRÊT-A-PARTIR!

LES MILLE ET UN PRÊT-À-PARTIR EN VACANCES D'AIR CANADA

Air Canada vous propose toutes sortes de Prêt-à-partir pour des vacances au Texas.
Le Prêt-à-partir, c'est une formule de vacances unique, inventée par Air Canada.
En vol et au sol, Air Canada s'occupe de tout. Et de vous.
Le Prêt-à-partir d'Air Canada, c'est le Texas bien organisé:
avion, hôtel et auto de location.
La solution toute trouvée des voyageurs intelligents.

Houston à compter de **405$** Dallas à compter de **388$**
aller-retour de Montréal.

ENTRE LE MEXIQUE ET LES BAYOUS

Houston! Un aperçu de l'an 2000. La religion du modernisme. La NASA. La mer. Séjournez au Stouffer's Greenway, un des hôtels les plus chics de la ville. Magasinez au fabuleux centre d'achats Galleria.

à compter de **49$ US** par nuit

simple ou double, du vendredi au dimanche

Présenté par Air Canada Reserv-O-Loin.

ENTRE LE DÉSERT ET LA FORTUNE

Dallas! Le Texas de la légende. Issue du désert, la ville somptueuse des barons du pétrole.

Le Plaza Hotel
à compter de **26$ US** par personne, par nuit, occupation double.

Petit déjeuner et cocktail de bienvenue compris. L'hôtel est à proximité des centres d'achats et des théâtres.

Présenté par Air Canada Reserv-O-loin.

ENTRE LA MER ET LA MER

Séjournez au magnifique hôtel Tiki, dans l'île de South Padre. Près de Houston. Vue spectaculaire sur l'île et la mer. Chambres luxueuses. Cuisinette. Garderie d'enfants. Sac de voyage Touram.

799$ par personne, occupation double, pour une semaine, aller-retour de Montréal et hôtel compris

Présenté par Touram. Jusqu'au 11 décembre 1982 et du 1er janvier au 26 février 1983.

VOYEZ DU PAYS

Grâce à une entente avec General Rent-a-Car, Air Canada peut offrir en exclusivité à ses passagers ces tarifs de location de voitures *en dollars canadiens.*

Chevette **22$** par jour, kilométrage illimité

D'autres voitures sont également disponibles à 25 $ par jour (Malibu ou similaire).

General Rent-a-Car

Présenté par General Rent-a-Car jusqu'au 31 janvier 1983. Aux aéroports de Dallas et Houston.

Tarif avion en vigueur la semaine. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: jusqu'au premier dimanche suivant le départ. Séjour maximum: 60 jours. Réservations et achat des billets au moins 14 jours avant le départ. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA

Voyez votre agent de voyages ou communiquez avec Air Canada Montréal 931-4411

Détenteur d'un permis du Québec / Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

DROIT DE VÉTO CONSTITUTIONNEL

Le Québec a tout à gagner de la décision de la Cour suprême

OTTAWA — Le Québec a tout à gagner et bien peu à perdre du jugement que doit rendre ce matin à 10h30 la Cour suprême du Canada sur son droit de véto en matière constitutionnelle.

C'est ce s'accordent à dire les avocats des deux parties, à la veille de cette seconde décision du plus haut tribunal du pays en moins de 15 mois à propos de la réforme constitutionelle proposée par le gouvernement Trudeau.

MICHEL C. AUGER
de la Presse canadienne

Les avocats des gouvernements fédéral et québécois croient que le jugement ne devrait pas affecter la légalité des modifications constitutionnelles qui sont intervenues et que son impact sera essentiellement politique.

A la demande du Québec, la Cour doit décider si le consentement du Québec était nécessaire « par convention » pour permettre le rapatriement et les modifications à la constitution qui sont intervenues à la suite de l'accord du 5 novembre 1981 entre Ottawa et les neuf provinces anglophones.

La décision du Québec de porter la cause devant les tribunaux, quelques jours après l'accord du 5 novembre, peut avoir l'air d'une tentative désespérée de sauver les meubles ou d'un baroud d'honneur.

Mais toute décision de la Cour qui tendrait à confirmer que le Québec aurait dû jouir d'un droit de véto, ou même toute dissidence à cet effet ne peut que servir la position défendue par le gouvernement du Québec en jetant un certain doute sur l'accord constitutionnel.

Rien à perdre

« Ils n'ont rien à perdre. Si la Cour confirme que le Québec n'a pas de véto, la situation reste la même que maintenant et ils pourront ressortir la théorie de la Tour de Pise, et dire que la Cour suprême penche toujours du même côté. Mais si un seul juge affirme que les modifications à la constitution violaient une convention, c'est autant de gagné pour eux pour constituer une base politique de renégociation de l'accord du 5 novembre », affirmait un des procureurs du gouvernement fédéral.

Même son de cloche chez les avocats du gouvernement québécois.

« Le Québec ne peut pas perdre. Et même si la Cour décidait que le Québec n'a jamais eu le droit de véto, cela serait un argument très explosif dans les mains du gouvernement québécois, ce serait la fin de la dualité », déclare l'un des avocats du Québec.

C'est d'ailleurs cette question de la dualité canadienne qui avait été au centre de l'argumentation que le Québec avait présenté à la Cour en juin dernier.

Selon eux, « la dualité canadienne est la raison d'être d'une convention constitutionnelle en vertu de laquelle, de tout temps, dans l'histoire politique canadienne, on s'est abstenu de modifier les pouvoirs du Québec quand le Québec n'y consentait pas ».

Question académique

Le gouvernement fédéral avait répliqué que toute la question était devenue académique après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution le 17 avril dernier.

D'autre part, soutenait Ottawa, « la dualité s'exprime principalement et d'abord dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada, et ce, sur tout le territoire » et seul le gouvernement fédéral a la représentativité voulue pour exprimer de façon complète la dualité canadienne.

Plusieurs options s'offrent à la Cour :

— elle peut choisir purement et simplement de ne pas répondre à la question, ainsi que le voudrait le gouvernement fédéral, option que plusieurs observateurs croient être la préférée du juge en chef Bora Laskin; une telle décision confirmerait le jugement rendu en avril dernier par la Cour d'appel du Québec à l'effet que le Québec n'a jamais eu de droit de véto;

— elle pourrait décréter que l'accord du 5 novembre violait bel et bien une convention constitutionnelle et que le Québec possédait un droit de véto, mais que cela n'affecte en rien la légalité de changements constitutionnels;

— elle pourrait également affirmer que le Québec jouissait d'un droit de véto en matière constitutionnelle, mais qu'il l'a perdu pendant les négociations constitutionnelles, thèse que défendent plusieurs ministres du gouvernement Trudeau et qui constituerait une défaite politique pour le gouvernement Lévesque.

Dissidences possibles

La Cour pourrait fort bien être divisée sur le sujet : une majorité du juges refusant de répondre à la question posée par le Québec, alors que certains juges inscrivent leur dissidence et reconnaissent un droit de véto au Québec.

Une telle décision constituerait une sorte de « victoire morale » pour le Québec, surtout si les juges québécois étaient en minorité.

Les observateurs croient que trois juges en particulier pourraient être tentés par une dissidence :

— le juge Roland Ritchie, l'aîné de la Cour, qui était dissident dans le premier jugement constitutionnel en septembre 1981. Il soutenait alors que le consentement de toutes les provinces était nécessaire pour procéder à des modifications constitutionnelles ;

— les juges Jean Beetz et Julien Chouinard pourraient, eux aussi, se prononcer en faveur du droit de véto du Québec. Ils étaient, d'ailleurs, tous deux impliqués dans la tentative de modification constitutionnelle de 1971 à Victoria, alors que le Québec s'était objecté, ce qui avait fait avorter la réforme proposée. Le juge Beetz était alors conseiller du premier ministre Pierre Trudeau en matière constitutionnelle alors que le juge Chouinard était secrétaire-général du Conseil exécutif à Québec.

Rien ne va plus entre Garon et les Pêcheurs unis

QUEBEC (PC) — Rien ne va plus entre le ministre Jean Garon et la Fédération coopérative des Pêcheurs unis du Québec (PUQ).

Le député-ministre de Lévis est formel. « Tant que je serai responsable des pêches québécoises, ni moi ni le ministère ne serviront à camoufler l'incompétence et le laxisme administratif chez PUQ ».

M. Garon est catégorique. « Il n'y aura pas deux régimes au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un pour les Pêcheurs unis et un autre pour les entreprises indépendantes. Le ministère que je dirige n'est pas celui des coopératives ».

On sait que depuis près d'un an, Pêcheurs unis du Québec, géant déficitaire de la pêche québécoise, ne vit qu'aux corchets de la Banque Nationale du Canada, la Société de développement coopératif, la Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins, le gouvernement fédéral et l'aide promise par Québec à condition que PUQ procède à une restructuration complète. M. Garon a clairement laissé entendre que s'il ne coupait pas les ponts, c'était uniquement par respect pour ceux qui vont sur l'eau, tous les jours.

Depuis trois ans, Pêcheurs unis du Québec a accumulé un déficit de près de $4,5 millions.

Morin veut rendre plus formelles les relations du Québec avec l'Acadie

MEMRAMCOOK, Nouveau-Brunswick (PC) — Les relations entre le Québec et l'Acadie pouraient bien, dans un avenir rapproché, devenir plus directes et prendre une tournure beaucoup plus formelle.

C'est ce qui ressort des propos qu'a tenu, samedi, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, lors d'un colloque Acadie-Québec qui se déroulait à Memramcook, au Nouveau-Brunswick.

M. Morin a profité de la signature d'un protocole d'entente entre les associations Acadie-Québec et Québec-Acadie pour affirmer la nécessité de « définir de nouveaux modes de relation entre les deux communautés » et cela, en tenant compte de leur démarche respective.

Parlant de la création des associations Acadie-Québec et Québec-Acadie, M. Morin a exprimé le voeu qu'elles ouvrent la voie « à des rapports plus officiels, en temps et lieux ».

M. Morin a même évoqué la possibilité de la création d'une maison de l'Acadie au Québec qui serait la contrepartie de la maison du Québec en Acadie qui a pignon sur rue à Moncton.

SNA satisfaite

Le secrétaire général de la Société nationale des Acadiens (SNA), M. Bernard Richard, s'est dit très satisfait de la volonté manifestée par M. Morin de donner suite à la demande de la SNA de rendre plus formelles les relations entre le Québec et l'Acadie.

Plus tôt cet automne, la SNA était revenue de France avec un accord formel d'échange et avait exprimé le souhait qu'il en soit ainsi avec le Québec.

M. Richard a précisé qu'une telle entente représenterait une certaine forme de reconnaissance de l'Acadie par le Québec, s'empressant toutefois d'ajouter que la volonté de la SNA n'était pas du tout d'invalider les ententes de coopération qui existent déjà entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et entre le Québec et la Fédération des franconphones hors Québec (FFHQ).

A cet égard, M. Morin a rappelé l'entente signée en 1977 par le Québec avec la FFHQ. Il a ajouté que les communautés francophones du Canada devaient se donner la main, mais tout en conservant leur propore autonomie, et que les relations qu' auraient le Québec et l'Acadie seraient basées sur ce principe.

Les associations

Les associations Acadie-Québec et Québec-Acadie, dont l'idée avait été lancée à Moncton en avril dernier par le ministre des Communications du Québec, M. Jean François Bertrand, s'occuperont surtout de l'organisation de projets d'échange entre les deux communautés. Les deux associations doivent s'autofinancer.

Décès d'un diplomate canadien à Moscou

MOSCOU (AFP) — M. Michel Leroux, attaché à l'ambassade du Canada à Moscou, a trouvé la mort dans un accident de la circulation survenu dans la nuit de samedi à dimanche, dans la capitale soviétique.

M. Leroux aurait perdu le contrôle de son véhicule qui a heurté un parapet à l'entrée du tunnel situé à proximité de l'ambassade des Etats-Unis.

En poste depuis juillet dernier à Moscou, M. Leroux était âgé d'une trentaine d'années. Originaire de la région d'Ottawa, il était marié et père d'un garçonnet de 18 mois.

SUPER VENTE DE CAMIONS

VENTE SPÉCIALE SUR CAMIONNETTES MAZDA 83 À PRIX RÉDUIT

B-2000 MAZDA 1983 NEUF

Pick-up ¾ de tonne	valeur de	6 945 $
Garantie 3 ans/80 000 km (Pièces et main-d'oeuvre sans aucun déductible même pour usage commercial)	valeur de	495
Transmission 5 vitesses	valeur de	200
Radio AM/FM	valeur de	150
Pneus radiaux	valeur de	100
Vitres teintées	valeur de	50
Essuie-glace intermittent	valeur de	50
VALEUR TOTALE		7 990 $
ESCOMPTE DE		1 295 $

VOUS PAYEZ SEULEMENT 6 695 $

SUPER VENTE DE CAMIONS

LA RÉPONSE mazda
LA VOIR C'EST L'AIMER
CRÉDIT OFFERT

AMI AUTO

36, boul. d'Anjou, Châteauguay 692-9600

COMPAREZ DÈS AUJOURD'HUI!

GORDON'S QUALITÉ SUPÉRIEURE À UN MEILLEUR PRIX!

London Dry Gin Gordon's
maintenant 11,30$ 710 ml.
17,80$ 1.14 L.

Vodka Deluxe Gordon's
maintenant 10,90$ 710 ml.
17,15$ 1.14 L.

À LA VÔTRE!

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Quebecair a du plomb dans l'aile

Le dossier Quebecair (il faut bien écrire le nom comme il est enregistré, c'est-à-dire sans accent), prend des dimensions de scandale. Les articles de mes collègues Guy Pinard et Alain Dubuc, dans *La Presse* de samedi et d'aujourd'hui, ne représentent qu'une partie du tout. Mais ils suffisent à convaincre tout observateur lucide du désastre économique que le gouvernement du Québec doit maintenant supporter. Investir inutilement $50 millions d'un côté et obliger à une loi 70 d'un autre côté, c'est indéfendable.

Car, depuis trois ans, c'est bien $50 millons que les contribuables québécois ont déposé dans les coffres de Quebecair. Pourquoi? Pour sauver des emplois? Pour conserver notre ligne aérienne? Pour offrir un meilleur service à la population? Pour protéger un marché? Pas du tout: tout cela pouvait se faire sans l'intervention du gouvernement.

Le premier et le plus grand scandale apparaît dans le refus de l'offre du 16 juillet 1981. Il suffit de lire cette offre pour s'en convaincre.

L'offre de fusion de Nordair et de Quebecair, préparée à la suggestion de l'ex-ministre québécois des Transports et présentée par le vice-président d'Air Canada au ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, et au nouveau ministre des Transports, M. Michel Clair, répondait aux attentes logiques d'une fusion valable et intéressante pour tous les agents en cause. En la refusant, les ministres québécois prenaient une décision politique intenable au plan économique: l'idéologie nationaliste allait coûter $50 millions aux Québécois. Aujourd'hui, quand on coupe à l'hôpital et dans l'école, quand on diminue les salaires et renvoie des employés, on ne peut que réprouver ce genre de politique.

M. Michel Clair s'est obstiné. Il a poursuivi son projet malgré le contexte économique, il en a fait une question de fierté nationale, il a inventé des slogans et moussé les sentiments. Mais il a refusé de répondre aux questions sur la gestion de la compagnie et sur l'administration de son ministère.

On le sait maintenant: l'offre de 1981 donnait «des ailes» au Québec. Le problème, c'est que le Québec ne pouvait pas en être l'unique propriétaire, il devait s'associer à des intérêts anglophones. Il est quand même surprenant que, cette année, M. Clair ait fait à son homologue fédéral une proposition où il intégrait même le gouvernement ontarien à l'entreprise québécoise.

Plus que cela: M. Clair a refusé de dire la vérité sur les transactions du président de Quebecair, M. Alfred Hamel. Il était censé savoir que «son» président récoltait près de deux millions de dollars de sa transaction avec Quebecair. Cet argent, c'est celui des contribuables.

Les avertissements ont été nombreux, dans cette page et ailleurs. Le dossier était toujours camouflé. On peut même se demander si le cabinet le connaissait bien; tant d'erreurs et tant de démagogie ne sont possibles que dans un contexte de mauvaise information. Sinon, il faut conclure à la mauvaise foi.

Peut-on, démocratiquement, conserver une certaine confiance dans les responsables de ce fouillis administratif? Peut-on, en situation de crise, appuyer ceux qui dépensent l'argent des contribuables avec autant de maladresse? Peut-on, au moment où l'on gruge le minimum vital des personnes, donner la priorité à une vision étroite d'un nationalisme émotif? Sûrement pas. Ces responsables ne méritent pas la confiance des Québécois. Ils devraient se retirer de fonctions qu'ils ont mal remplies.

Jean-Guy DUBUC

La tournée du président Reagan

La tournée du président Reagan dans quelques pays d'Amérique latine peut être considérée sous plusieurs angles. Des commentateurs estiment déjà que ce voyage n'aura pas fait avancer la cause des droits de l'homme dans des contrées qui ne sont pas réputées pour les défendre avec beaucoup de conviction. Suivent ensuite assez naturellement les tirades habituelles sur l'indulgence coupable de Washington à l'égard de régimes (de certains régimes, en tout cas) qui se rient des droits élémentaires de la personne humaine.

Le vrai reproche qu'on devrait faire aux États-Unis à cet égard n'est pas de s'opposer à Castro et à ses fidèles, qui ne sont pas des démocrates, quoi que pensent des intellectuels distingués, mais d'avoir laissé à des forces étrangères à leur philosophie l'initiative des réformes nécessaires.

En tout état de cause, M. Reagan ne s'est jamais affiché comme le champion des droits de l'homme en Amérique latine. Son prédécesseur, Jimmy Carter, prodigue de belles phrases et de promesses généreuses, ne trouva pas le moyen d'accorder ses actes à ses paroles.

Il faut prendre les hommes politiques tels qu'ils se définissent. M. Reagan n'est pas parti pour le Brésil, le Costa Rica, la Colombie, le Honduras en mission apostolique. Son déplacement s'explique par deux préoccupations majeures: normaliser les relations, après le désagréable incident des Malouines, et donner publiquement sa caution à tous ceux qui travaillent d'arrache-pied à empêcher la faillite des économies nationales.

On se souvient que le printemps dernier les États-Unis ont soutenu à fond la Grande-Bretagne dans l'affaire des Malouines. Cette aventure a coûté cher aux intéressés. Elle a contribué à abaisser le prestige des États-Unis en Amérique latine. Avant même que le bilan exact de cette opération singulière ait été déposé, Washington, au début de novembre, se joignait, au grand dam de l'Angleterre, à ceux qui, à l'ONU, réclamaient des négociations. Faut-il voir dans cette correction de tir la preuve de l'influence exercée par M. Shultz, remplaçant du général Haig à la tête du secrétariat d'État? On sait seulement que le général avait soutenu à fond la Grande-Bretagne et que sa médiation entre l'Argentine et Londres échoua lamentablement.

Au Brésil, qui troque 18 ans de régime militaire pour la démocratie, le président Reagan aura trouvé des interlocuteurs issus d'un scrutin qui ressemble assez aux élections dans son propre pays. À l'ordre du jour: les dettes, le chômage, l'inflation. Comme partout ailleurs, en somme.

Comme partout ailleurs, sauf que l'urgence est plus grave en Amérique latine que partout ailleurs. En 1978, huit pays se trouvaient incapables de payer leurs dettes. On estime aujourd'hui leur nombre à 24. Parmi ceux-ci le Mexique, le Brésil et l'Argentine se distinguent par la lourdeur de leur fardeau respectif. À lui seul, le Brésil doit $80 milliards.

L'inquiétude des prêteurs se comprend. Les débiteurs voudront-ils et pourront-ils rembourser? Les grandes banques américaines notamment s'interrogent. La faillite des trésoreries nationales ne resterait pas sans conséquence. Elle aggraverait l'état d'anarchie dans laquelle se débat l'économie mondiale.

D'où l'encouragement de l'administration américaine aux plans de «stabilisation». Les résultats ne sont pas garantis.

Guy CORMIER

Droits réservés

Marcel Adam

De la libre négociation et du rapport de force

«La Reine ne peut négocier avec ses sujets.»

Le premier ministre Lesage avait été la risée de l'intelligentsia québécoise, il y a vingt ans, quand il avait proclamé avec assurance cette sentence impériale. Ce qui ne l'avait pas empêché de se ravaler une couple d'années plus tard.

Voici que ces jours-ci j'ai entendu deux journalistes sérieux se demander si Jean Lesage n'avait pas raison, à la lumière des dispositions de la Loi 70 qui suspend pour un temps la négociation collective, interdit temporairement le droit de grève et fixe les conditions de travail et de salaire dans le secteur public.

Les événements actuels font appréhender au Front commun la fin de la libre négociation et du rapport de force.

Pourtant la preuve a été faite plusieurs fois, depuis le milieu des années 60, qu'il est contre nature d'appliquer dans le secteur public le mode de relations de travail basé sur l'affrontement qui prévaut dans le secteur privé. Pour l'évidente raison que l'État ne peut se mesurer à un groupe de citoyens dans une épreuve de force d'où il pourrait théoriquement sortir perdant; représentant l'intérêt général, il ne peut laisser prévaloir des intérêts particuliers quand ceux-ci sont en conflit avec le premier. Quand cela arrive, il trahit son rôle et prouve que ce régime n'est pas dans la nature des choses.

De plus la négociation collective met l'État dans une fâcheuse position qui mine à la longue son crédit. En principe un gouvernement démocratique doit être un modèle de franchise et de limpidité. Or parce que la négociation collective exige que les parties cachent leur jeu, le gouvernement, comme une partie patronale privée, dissimule des pans entiers d'une information en principe publique, afin de céder le moins possible aux revendications syndicales. Aussi doit-il mentir et se montrer parfois fourbe.

Dans ce rapport de force essentiellement inégal, les syndicats sont acculés à faire souffrir des tiers innocents, c'est-à-dire à prendre en otage les citoyens, pour fléchir un patron tout-puissant dont les membres ne font jamais directement les frais, comme les syndiqués, de cette épreuve de force. Ce qui arrange souvent l'État-patron qui jouit, au départ, d'un préjugé favorable dans la population. Les odieux débrayages des syndicats révoltent la population et donnent ensuite le beau rôle au gouvernement qui règle la crise d'autorité, fût-ce en achetant la paix sociale à gros prix.

Voilà un étrange régime qui donne aux syndicats le pouvoir d'exercer sa force contre la population et oblige le gouvernement à acheter chèrement la paix, le plus souvent après avoir suspendu un droit dont l'exercice a rendu vulnérable celui qui est en principe le plus fort: l'État.

Reconnaître aux syndicats le droit de négocier avec l'État n'appelle pas nécessairement la reconnaissance du droit de grève, comme en témoigne par exemple le cas des policiers. Mais comme dans pesque tous les autres services publics le secteur privé a servi de modèle, on a relié les deux droits. Si le droit de grève avait été utilisé avec modération et humanité, comme en France par exemple, il y aurait peu à redire. Mais, au contraire, on en a outrageusement abusé.

En principe il y a quelque chose d'aberrant dans le fait de reconnaître le droit de grève dans le secteur public. Si l'État assure seul certains services au public, ou accorde le monopole de certains à des entreprises régies par lui, c'est que la population a voulu s'assurer qu'ils auraient certains standards de qualité, mais surtout qu'ils ne lui feraient jamais défaut. Or reconnaître à des travailleurs le droit d'interrompre les services publics c'est nier la raison d'être du monopole en ces matières puisqu'ils ne peuvent plus être mieux assurés que s'ils relevaient d'entreprises libres et privées.

Parce que ce régime a conduit à des «absurdités», le premier ministre Lévesque a dit l'autre jour qu'il faudra bientôt y faire le ménage une fois pour toutes. Il a raison. Faudrait-il cependant tout chambarder ou repartir à zéro? C'est impensable. Des droits acquis exercés depuis aussi longtemps ne peuvent être rayés d'un trait de plume.

L'exercice du droit de grève ne pouvant plus cependant demeurer ce qu'il est, il faudra en limiter considérablement l'exercice pour en faire un simple geste symbolique. L'évolution des mentalités chez beaucoup de syndiqués rend cette réforme moins problématique.

Quant à la négociation collective, c'est peut-être là que la réforme devrait être la plus spectaculaire. Comme le gouvernement ne peut, sans discréditer l'État, jouer à cache-cache avec des groupes de citoyens et mettre en balance l'intérêt général et des intérêts particuliers, il y aurait peut-être lieu de suivre l'exemple de la Suède, par exemple, et déterminer par une loi la rémunération des employés de l'État, après concertation, en toute franchise, avec les parties concernées.

Si le gouvernement met toutes ses cartes sur table et d'évoile ses capacités réelles de payer ses employés, la négociation collective n'a plus d'objet. Aussi bien alors établir par une loi comment l'État paiera ses employés; quant au reste, le normatif, l'arbitrage avec arrêts exécutoires pourrait dénouer les impasses de la négociation. Il n'est pas plus malséant pour un gouvernement de se lier aux décisions d'un arbitre que de céder éventuellement à une épreuve de force avec un groupe particulier de citoyens.

LIBRE OPINION

Un appui aux travailleuses

Quand on est à l'abri de la crise et qu'on n'a soi-même rien à perdre, il est facile de se trouver une cause populaire à défendre, tout en ayant l'air de blâmer la mauvaise foi du gouvernement, en sachant bien que c'est elle qu'on sert.

Les mêmes bien nantis de l'intelligentsia et des milieux d'affaires québécois qui ont fait leur la cause des malades n'auraient-ils pu se réveiller plus tôt et exiger que le gouvernement retire l'inique loi 70 et traite avec justice des travailleurs, dont la majorité sont des travailleuses qui défendent leur droit, non plus seulement au travail, mais à survivre? Iraient-ils jusqu'à accepter de partager leurs propres emplois et leurs propres revenus ou salaires pour permettre à d'autres de travailler et de manger, comme on le demande à ceux et à celles qu'on accable de toutes les responsabilités de la crise?

Il est vrai que le droit de grève n'est plus un moyen de pression approprié, et pas seulement dans le secteur hospitalier. L'exercice de ce droit dans les hôpitaux n'a pas fait plus de victimes, jusqu'à présent, que la réduction des services et du personnel qui a laissé indifférents les mêmes milieux qui s'indignent aujourd'hui. Les grèves ont fait même moins de victimes qu'une administration de la justice pourrie, au Québec, qu'un laisser-aller collectif qui a favorisé l'érosion des droits fondamentaux de plusieurs groupes ou des individus. Par exemple, si l'on en croit les enquêtes qui se font sur la police ces temps-ci, les droits fondamentaux des personnes, en particulier les droits à l'intégrité physique et morale, seraient bafoués de façon courante par ceux-là mêmes qui sont chargés de les faire respecter. Et que dire maintenant des milliers d'enfants, d'adolescents et d'adolescentes entrainés par des adultes dans la prostitution et le crime avec la complicité de la police, parfois, et la bénédiction de ce qui nous tient lieu de justice au Québec. Quand a-t-on vu des intellectuels et des gens d'affaires descendre dans la rue et se produire sous les projecteurs au nom de cette jeunesse victime d'une société malade socialement et qui se prétend un modèle de tolérance et de respect d'autrui?

Le premier ministre l'a admis lui-même: la question des femmes et de leurs droits est au coeur du conflit en cours. Dans le secteur hospitalier, la majorité des personnes touchées par les décisions arbitraires de l'État sont des femmes. Plusieurs ont déjà vu leurs conditions de travail se détériorer, depuis les trois dernières années. Plusieurs ont été contraintes au travail à temps partiel alors qu'il leur faudrait travailler une pleine semaine pour vivre et pour faire vivre leurs enfants. Plusieurs sont chef de famille monoparentale et, pour elles, une réduction de salaire ou d'heures travaillées donnerait moins que l'aide sociale accorde à une adulte et deux enfants ou un adulte seul, dans certains cas. Et les horaires arbitraires imposés ne tiennent pas compte, parfois, des charges familiales de ces travailleuses. Il en va ainsi dans plus d'un secteur visé par le gouvernement du Québec. Et René Lévesque, qui reconnait que les travailleuses sont particulièrement touchées, trouve normal qu'elles se sacrifient encore pour la population, comme si elles ne faisaient jamais partie de cette population. «Les mentalités n'ont pas assez évolué», dit-il, pour justifier son injustice. Les mentalités suivent la trajectoire que leur impose la misogynie de René Lévesque et des valets qui le regardent avec satisfaction taper sur les personnes qui ont le moins du pouvoir.

Pendant ce temps, il faudrait pleurer parce que Pauline Marois n'est plus au comité des priorités? On se demande ce qu'elle y ferait! Elle a déjà dit qu'elle ne défendrait pas les intérêts des femmes au Conseil du Trésor. Si elle n'a rien d'autre à faire que de regarder la scène et son patron avec grâce et sourire, elle pourrait bien démissionner. Les femmes du Québec ne s'en porteraient pas plus mal, et Madame Marois conserverait son revenu de députée, ce qui la laisserait encore dans une meilleure position que toutes celles sur lesquelles l'étau se resserre.

Les milieux d'affaires et les intellectuels et vedettes du Québec seront-ils encore dans la rue pour réclamer que les millions récupérés servent vraiment aux plus démunis de la société? Auront-ils le courage de demander une enquête sur l'origine de ces «trous» qui apparaissent l'un après l'autre dans les finances publiques et de demander qui tient le couteau sur la gorge? Car il devient évident que ce gouvernement a une étrange façon d'administrer les fonds publics et de bafouer les droits. Il le fait pour des raisons majeures, et celles qu'il donne sont insuffisantes et parfois incohérentes. Et les Québécois plaignent les États-Unis de Reagan! On voit mieux la paille dans l'oeil du voisin...

Ce n'est pas quand tout va bien que la solidarité est la plus nécessaire, c'est en temps de guerre. Et c'est en grande partie aux femmes (et aux jeunes, dont de nombreuses jeunes femmes) que le gouvernement fait la guerre. C'est donc à elles que je garde ma solidarité, tout en sympathisant avec d'autres catégories de citoyens(nes) touchées par les conflits entre le gouvernement et les syndicats. C'est aux femmes, majoritairement, qu'on demande de payer le prix de la crise et de l'enrichissement des autres — car il est clair que certains profitent de cette crise. Si quelques vieux misogynes ont le culot de justifier leur injustice en invoquant leurs mentalités bornées, inutile de perdre son temps à vouloir les faire évoluer en douce, ils sont incurables. On peut tout de même cesser de les aduler. (...)

Micheline CARRIER
Sillery

Aux détracteurs de Claude Brunet

À tous ceux qui ont demandé où était M. Claude Brunet lors des coupures budgétaires, je réponds de faire des recherches dans les médias suivants:
— *Le Devoir*, samedi 20 février 1982, page 3;
— *Le Journal de Montréal*, samedi 20 février 1982;
— *Le Journal de Montréal*, lundi 8 mars 1982;
— Télé-Métropole, nouvelles du samedi 9 octobre 1982;
— *La Presse*, samedi 23 octobre 1982, cahier E.

Évidemment, je n'ai pas le temps de colliger un dossier complet sur le sujet. Toutefois, je relance la même question à ces personnes: Pourquoi n'avez-vous pas pris connaissance de ces articles, au mois de février plus particulièrement? Peut-être qu'à l'époque la question des coupures budgétaires ne vous préoccupait pas autant?

En outre, le 30 septembre 1982, le Comité provincial des malades adressait un communiqué à *La Presse*, *Le Devoir*, le *Soleil*, le *Journal de Montréal*, le *Journal de Québec*, etc., dans lequel il dénonçait les coupures budgétaires. Il expédiait, de plus, une lettre à Monsieur Pierre-Marc Johnson, le 6 octobre 1982, toujours à cet effet.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que le Comité provincial des malades a toujours décrié TOUT ce qui est fait contre le bien-être des malades. (...)

Danielle ROBICHAUD
Montréal

Claude Brunet

«Je suis décédé... Je ne le savais pas»

Ministère du Revenu
a/s M. Gabriel Lavoie
Service du recouvrement
Montréal

Cher Monsieur,

Suite à la vôtre du 22 novembre 1982, je suis vraiment surpris d'apprendre que je suis décédé; je ne savais pas qu'il était si facile de passer de vie à trépas.

Pourriez-vous S.V.P. m'indiquer à quel cimetière je suis enterré afin que je puisse retourner dans mon habitat de décédé et que mes amis puissent venir de temps en temps se recueillir sur ma tombe.

Pour ce qui est du montant de $36.32 réclamé pour impôt personnel du décédé, veuillez vous en remettre à ma succession; je suis persuadé que mes héritiers pourront en venir à une entente avec vous.

Réal LAPERRIÈRE
Montréal

EN VRAC

L'alcool et la publicité

(Réponse à la lettre de M. Daniel Archambault, employé de la SAQ, parue le 1er décembre sous le titre «À l'avenir, l'amour s'exprimera par une bouteille...» Il y était question d'un mousseux que la SAQ avait annoncé lors d'une émission télévisée qui portait — malheureuse coïncidence — sur l'alcoolisme chez les jeunes.)

Monsieur Archambault,

«L'information dans son sens le plus large peut s'avérer contradictoire» cf. votre lettre du 1er décembre), et comment! Pour que vous puissiez voir gratuitement les images optimistes d'un Quincy où transpire la belle morale américaine, on vous impose une avalanche de commerciaux qui ne vont pas toujours dans le même sens que l'émission que vous regardez. Mais cette annonce de «Président» que vous avez par ailleurs fort bien retenue, ne vise nullement à accroître la consommation d'alcool chez les adolescents. Elle est passée, comme toutes les annonces de boissons alcoolisées, par les organismes de contrôle qui l'ont approuvée et, croyez-nous, ils sont sévères.

Cette annonce n'a pas tout le pouvoir que vous lui accordez et ce qu'elle montre elle ne veut pas l'imposer comme façon de vivre. Voyez-vous, monsieur Archambault, les concepteurs publicitaires s'inspirent de ce qu'ils voient et de ce qu'ils vivent, et depuis longtemps on souligne les occasions spéciales avec une bouteille. Nous n'avons que transposé le vécu de milliers de personnes quand nous avons écrit cette annonce. Entre prendre un verre à l'occasion et devenir alcoolique, il y a un grand pas à faire et nous ne voyons pas comment 30 secondes sur un vin mousseux peuvent faire franchir ce pas.

Nous espérons que les chatons de votre voisin sont en forme (nous avons aussi un faible pour les chats) et que vous n'avez pas trop cherché votre bouteille de «Président» au dépanneur. Si vous travaillez encore à la SAQ vous devez savoir que le «Président» ne s'est jamais vendu dans les dépanneurs.

L'équipe de création
PLANICOM/PNMD
Montréal

Un ministre fort décevant

M. André Ouellet
Ministre de la Consommation
et des Corporations

Je dois vous dire que vous me décevez beaucoup et régulièrement dans vos fonctions de ministre de la Consommation et des Corporations.

D'abord, en abandonnant les poursuites contre le cartel du sucre et celui des raffineries de pétrole, qui ont fait des profits abusifs et exagérés au détriment des consommateurs; de votre arrogance légendaire et votre indifférence méprisante envers les victimes de la MIUF qui croyaient en la compétence de leur gouvernement et qui se sont vu leurrer en matière d'isolation au risque d'y laisser leur santé; et puis, maintenant, comme si ce n'était pas assez, ce sont tous les Québécois qui seront pénalisés avec votre abject projet de loi S-31.

Votre formation politique déteste tellement le parti au pouvoir au Québec, le PQ (on en a eu la preuve d'ailleurs lors du rapatriement de la Constitution, votre Constitution, devrais-je dire...), que toutes les bassesses sont bonnes et justifiées pour punir une population qui a osé élire un gouvernement souverainiste. C'est machiavélique!

C'est d'autant plus humiliant que c'est grâce aux Québécois que vous réussissez à vous maintenir au pouvoir. Pourtant, c'est de la députation francophone de votre parti que proviennent tous les maux et les coups les plus bas.

Quelle ironie!

Jean-Guy VILLENEUVE
Montréal

Un George Wallace québécois

En 1954, la Cour suprême des États-Unis avait déclaré que la ségrégation obligatoire dans les écoles de l'Alabama était inconstitutionnelle.

En 1963, le gouverneur George Wallace a essayé de stopper personnellement l'intégration des écoles de l'Alabama. Lors de son discours inaugural, il avait promis: «La ségrégation maintenant, la ségrégation demain, et la ségrégation toujours».

En juin 1963, il s'était tenu à la porte de l'auditorium Foster de l'université de l'Alabama à Tuscaloosa et avait refusé l'accès à deux Noirs. Après que le président John F. Kennedy eut fait intervenir la Garde nationale, les étudiants furent admis et un grand nombre d'écoles furent intégrées lors du premier mandat du gouverneur Wallace.

En 1982, le juge-en-chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, a statué que les articles 72 et 73 de la Loi 101 sont incompatibles avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et doivent être considérés comme étant inconstitutionnels.

Tout comme George Wallace, le docteur Camille Laurin, arc-bouté sur ses prophéties de malheur, a décidé que les petits enfants ne passeraient pas. Le poison de l'égoïsme nationaliste réclame que le Québec devienne une société fermée non seulement sur le monde, mais aussi sur ceux qui vivent parmi nous.

Arrêtons donc de blâmer les immigrants parce qu'ils ne se sont pas intégrés au système français alors que ce sont nos écoles qui leur défendaient l'accès à coup de goupillon parce qu'ils n'étaient pas catholiques ou francophones. Les commissions scolaires protestantes anglaises se sont vues forcées d'accepter la majorité des enfants immigrants parce que les commissions catholiques ne voulaient pas d'eux. On oublie malheureusement trop facilement l'histoire du Québec jusqu'à la révolution tranquille des années soixante.

Le docteur Laurin a décidé de corriger les erreurs du passé par vampirisme, en saignant à blanc les institutions scolaires anglophones. Mais un régime politique n'a de valeur que dans la mesure où il construit un devenir conformément aux exigences de tous ses citoyens. Suivre l'idéologie d'un parti corseté dans ses préjugés n'est pas servir l'intérêt du Québec.

Ce sont de petits enfants qui vont, une fois de plus, souffrir à cause de la déchéance d'un parti politique qui remorque encore ses idées périmées.

Marcel TENENBAUM
Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Les exportations d'électricité

L'électricité de la baie James coûte 27 mills (millièmes de dollar) le kilowatt-heure. Nous la vendons environ 18 mills au Power Authority of the State of New York, PASNY, qui la revend en moyenne 120 mills sur le marché résidentiel.

C'est ainsi qu'entre août 1978 et fin 1981, on peut évaluer que PASNY a pu revendre pour trois milliards de dollars 25 milliards de kilowatts-heures importés du Québec qui ne lui avaient coûté que 456.3 millions de dollars.

De surcroît, en important, PASNY évitait de brûler plus de 47 millions de barils de pétrole et épargnait 1.3 milliard de dollars.

Au total, dans les trois dernières années et demie de ce contrat (qui continue...), PASNY a pu faire un profit clair de $3.8 milliards.

Dans le même temps, le Québec perdait plus de $200 millions puisqu'il vendait à un tiers au-dessous de son coût de production, encourageait des frais de construction, spécifiquement pour l'exportation à PASNY, s'élevant peut-être à plus de 300 millions de dollars (postes et lignes jusqu'à la frontière, convertisseur de Châteauguay). Ces seuls coûts directs ont réduit pratiquement à zéro tout le revenu brut des ventes des trois ou quatre premières années.

Certains, cherchant une consolation dans le fait qu'Hydro-Québec n'a au moins pas à payer l'eau, voudraient faire croire que ces surplus ne coûtent rien. Ils oublient simplement que le coût de production de 27 mills le kilowatt-heure est calculé en fonction de la marche de la centrale et que dès l'instant où les turbines tournent, cela coûte 27 mills le kilowatt-heure, que l'électricité produite soit vendue 33, 27, 18 mills ou donnée...

Puisqu'en exportant, 1) nous ne récupérons même pas notre coût de production, pour ne rien dire du coût de remplacement; 2) nous devons encore nous préparer à payer pour les postes et lignes de transmission qui traverseront les bonnes terres de l'Estrie pour livrer l'électricité au New England Power Pool, NEPOOL, et que les municipalités de toute la région s'y opposent unanimement; 3) nous ne rendons même pas service aux consommateurs du Nord-Est américain (ces derniers s'opposent non seulement au passage des lignes de transmission, mais également, et surtout, à l'extension des réseaux géants d'électricité et voient l'électricité bon marché du Québec utilisée comme argument-massue en faveur d'une hypercentralisation qui fragilise tout le système électrique du Nord-Est), n'y aurait-il pas lieu de repenser tout le dossier des exportations d'électricité avant de signer le prochain contrat avec NEPOOL?

Hélène LAJAMBE
St-Bruno

Remerciements

Monsieur Jules Béliveau
LA PRESSE

Monsieur,

Nous avons lu avec intérêt votre article dans LA PRESSE du lundi 15 novembre touchant le Congrès charismatique qui s'est tenu au Vélodrome. Vous avez eu raison de dire que 7000 personnes ont partagé 12 heures de joie. Cet événement capital dans notre monde troublé peut être un indice et une voie à ceux qui cherchent des solutions aux problèmes de notre temps.

Merci au nom de tous ceux et celles qui furent aussi bien informés de cet heureux événement en vous lisant.

Joseph-Henri et
Jeannine DESBIENS
Participants du Groupe de prières
«Nouveau-Bordeaux»

Pas facile d'être immigrant!

Notre époque suscite d'immenses brassages de populations à cause de l'immigration massive et par le fait même, entraîne une confrontation et un mélange de cultures; l'effort considérable qu'il faut faire pour comprendre des «étrangers» et s'entendre avec eux. Aux yeux de certains scientifiques et philosophes, l'Homme moderne paraît vivre dans un état de menace perpétuelle, de surmenage proche de la «zone dangereuse». Pour conserver des ressources d'énergie qui ne sont pas inépuisables, les citadins tendent à garder leur distance, à éviter la complication des amitiés, à sourire moins souvent ou à se montrer moins polis envers les inconnus. La société québécoise, ou toute autre, peut nier dans les principes qu'elle soit «xénophobe»; puis en présence d'étrangers, avoir un comportement en contradiction totale avec cette affirmation.

De plus, il ne faut pas oublier que «l'étranger» loin de son tissu social, vit également, pour ne pas dire davantage, un stress tout aussi important. C'est ainsi que l'adaptation du métabolisme à certains phénomènes bio-climatiques et diététiques, l'acquisition d'un logement, le problème de l'emploi, la vie socio-culturelle peuvent causer un certain nombre de pertubations: ulcères, céphalées, asthme et d'autres facettes psychosomatiques.

S'il est intéressant de constater qu'au cours des dernières années, un arsenal juridique de répression du racisme et de la discrimination a été mis en place, il est a noté également que ces mesures on fait prendre conscience à certains «rétrogrades» qu'il fallait ruser, ne pas jouer cartes sur table, «faire semblant de». (...)

Je convie ceux qui sont brimés dans leurs droits d'aller frapper aux portes des gens qu'ils ont élus pour les représenter, afin que justice leur soit rendue.

Jocelyne C. MAGNY
(citoyenne à peau noire)
Boucherville

Peut-on arriver avant de partir?

Je feuilletais LA PRESSE avec mon père un samedi après-midi, lorsque je suis tombé sur les demandes professionnelles. J'arrachai la section des mains de mon père et je regardai les demandes d'emplois en prorammation. C'est ce que j'aimerais faire comme profession plus tard si les compagnies n'en exigeaient pas tant.

Je me mis à rire en voyant que les compagnies demandaient... (pardon!) exigeaient de une à cinq années d'expérience de travail sur tel ou tel ordinateur.

Non mais, comment voulez-vous que les jeunes frais sortis du Cegep ou de l'université, qui ont gradué dans la programmation, acquièrent la «vraie» expérience du travail si toutes les compagnies exigent de une à cinq années d'expérience? (...)

Robert COUTU
Pierrefonds

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h		Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Bulletin sur les pâtes et papiers

Reboisement accéléré

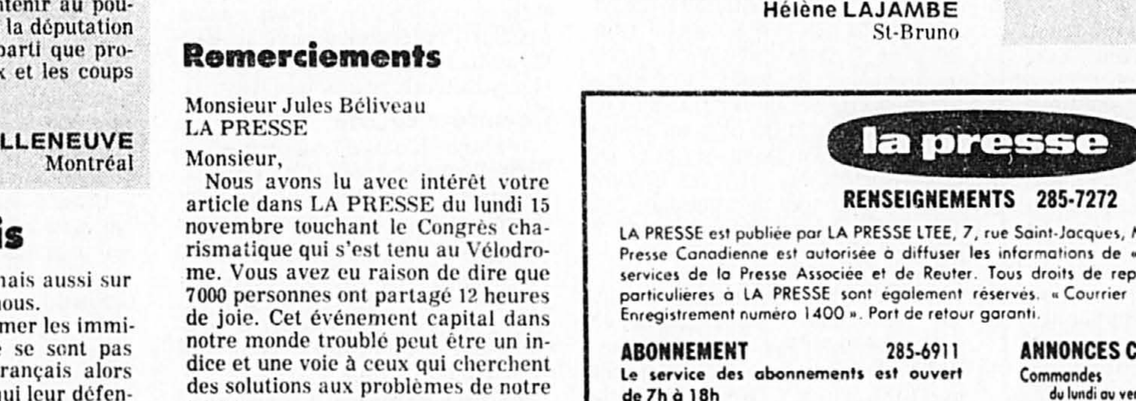

(Source: ACPPP)

Les sylviculteurs sont persuadés que nos forêts peuvent produire davantage. On peut développer des espèces génétiquement supérieures et les cultiver en pépinières. Des techniques sylvicoles peuvent accélérer la croissance et accroître le rendement en bois. Mais ces mesures sont coûteuses.

Il faut d'ores et déjà accélérer le reboisement parce que les arbres mettent beaucoup de temps à pousser dans le climat canadien. Nos besoins les plus urgents sont les suivants: reboiser les territoires exploités ou détruits par le feu; planter des arbres en terre cultivable mais peu propice à l'exploitation agricole et assurer une meilleure protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies.

Les gouvernements provinciaux sont propriétaires de 90% des forêts du Canada. De concert avec l'industrie, ils doivent donc accélérer le reboisement et adopter toutes autres mesures visant à accroître nos récoltes forestières. Pour demeurer compétitif à l'échelle mondiale, le Canada doit pouvoir compter sur des réserves forestières abondantes, à des prix abordables.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les défis qui guettent la première industrie canadienne, demandez la brochure intitulée "Bulletin sur les pâtes et papiers: les coûts et la concurrence." Elle est offerte gratuitement par le Service de l'information, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, Division E, Édifice Sun Life, bureau 2300, 1155, rue Metcalfe, Montréal (Québec) H3B 2X9.

IKEA Ltée
Concours "Passeport pour la Suède"
Règlement

1 Pour être admis à concourir, écrire (lettres moulées) vos noms, adresse, âge et numéro de téléphone sur le bulletin de participation (disponible à l'adresse ci-dessous) ou sur une feuille de papier ordinaire que vous déposerez dans l'urne à bulletins située dans le magasin IKEA Ltée, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500, Atwater, Montréal, PQ.
Aucun achat n'est obligatoire. Ouverture du concours, le mercredi, 1er décembre 1982. Tous les bulletins devront être déposés au plus tard à l'heure de fermeture du magasin, le samedi, 11 décembre 1982, jour et heure de la clôture du concours.

2 Un (1) prix unique sera décerné, consistant en un voyage Montréal-Stockholm (Suède) aller-retour pour deux (2) personnes, en une allocation-logement de $900 (canadiens) et en $500 (canadiens) d'argent de poche. Le voyage comprend l'aller-retour en avion de l'aéroport international de Montréal jusqu'à Stockholm (Suède) pour deux (2) personnes. Tous les autres frais, dont les repas, transport de surface, loisirs & spectacles, taxes, assurance, frais personnels, pourboires et frais de logement excédant le montant de l'allocation à cet effet, seront à la charge du gagnant. Il revient également au gagnant de se munir des documents et passeports nécessaires.
Le voyage devra être achevé à la date du 11 décembre 1983, et est soumis à la clause de la limite des places disponibles. Un préavis de 60 jours avant le départ est requis du gagnant, touchant aux détails du voyage. Le billet Montréal-Stockholm est soumis aux conditions des tarifs APEX et à certaines restrictions.
Le gagnant recevra par lettre d'IKEA Ltée les détails concernant les dispositions à prendre.
La valeur totale du prix (billet avion, allocation-logement et argent de poche) est d'environ $3106.00 (canadiens) à la date du 8 novembre 1982, elle peut varier en fonction des dates du voyage.
Le prix doit être accepté tel que décerné. Il n'a pas contrepartie en argent, et ne peut être ni transféré ni remboursé. Les chances d'être sélectionné(e) sont fonction du nombre total de bulletins valides déposés.

3 Le 11 décembre 1982, à l'heure de la fermeture du magasin, chez IKEA, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500, Atwater, Montréal, PQ., il sera procédé au tirage au sort des bulletins valides reçus avant le jour et l'heure de clôture du concours. Le concurrent sélectionné sera contacté par téléphone au plus tard le 18 décembre 1982. Il devra, pour remporter le prix, répondre correctement, en temps limité, à une question mathématique qui lui sera posée par téléphone au cours d'un entretien organisé à l'avance.

4 Avant d'être déclaré gagnant, le concurrent sélectionné devra:
a) signer une déclaration par laquelle il confirme se conformer au règlement du concours et accepter le prix tel que décerné;
b) reconnaître qu'il décharge IKEA Ltée, ses agents, ses agences de publicité et le juge-arbitre du concours pour tous accidents, blessures, pertes, dommages, incidents ou frais ayant un rapport quelconque avec ce prix;
c) reconnaître à IKEA Ltée et à ses agents le droit de publier par voie de presse ou des ondes, la photo, les noms, adresse, voix et déclarations du gagnant sans frais pour eux ni compensation pour lui-même.

5 Tous les bulletins de participation deviennent la propriété d'IKEA Ltée, et aucun ne sera retourné. Aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception du seul concurrent sélectionné.

6 Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

7 Pour recevoir le nom du gagnant, envoyer une enveloppe affranchie à votre adresse dans un délai de six mois après le 11 décembre 1982, date de la clôture du concours, à IKEA Ltée, Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, PQ. H3Z 1X5.

8 Tous les droits à payer au titre de l'Acte du Québec touchant aux loteries, courses, concours publicitaires et machines de jeu ont été acquittés par IKEA Ltée. Tout litige sur la conduite de l'attribution du prix dans ce concours publicitaire sera porté devant la Régie des loteries et courses du Québec.

9 Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et au-dessus, à l'exception des employé(e)s d'IKEA Ltée des compagnies associées à IKEA Ltée, de leur agence de publicité, du juge-arbitre du concours, et de leurs proches parents.

10 Le concours est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

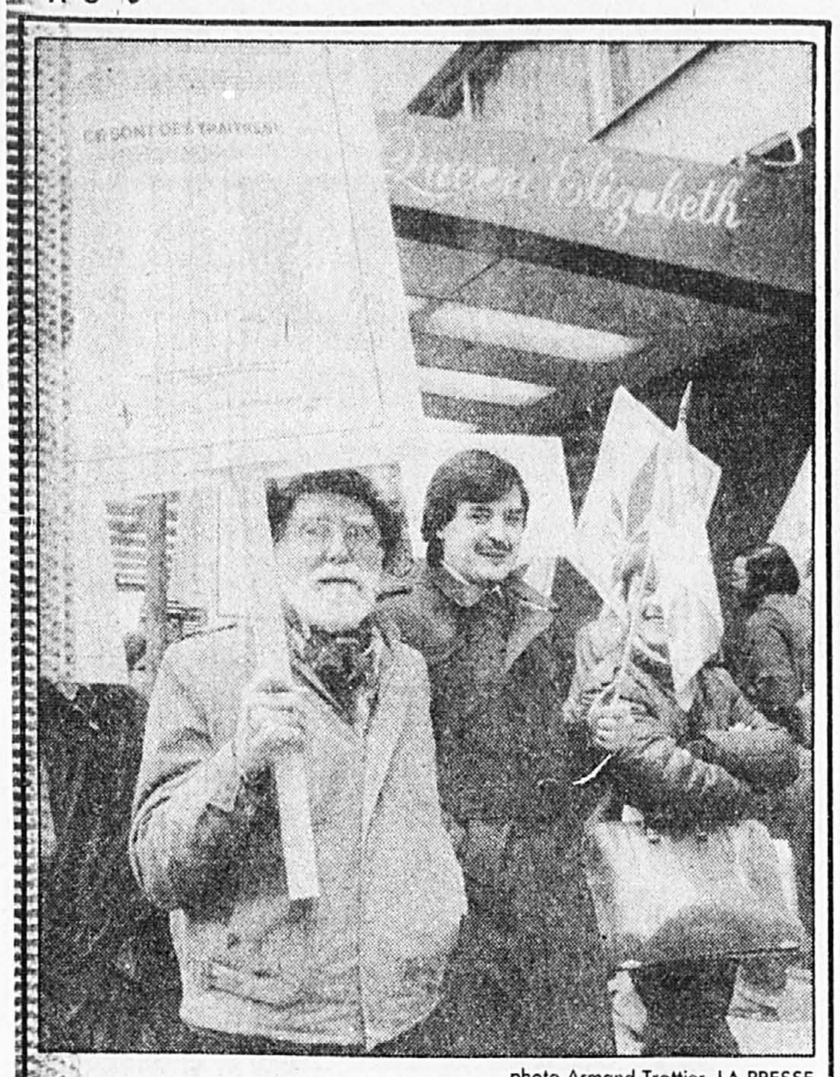

photo Armand Trottier, LA PRESSE

Au moment où M. Trudeau s'adressait aux 2 200 convives venus l'écouter dans la salle de bal du Reine-Elizabeth, des syndiqués de la FTQ, de l'Alliance de la fonction publique, ainsi que des membres de la SSJB de Montréal, dont le président Gilles Rhéaume, conduisaient une manifestation aux portes de l'hôtel montréalais.

DEVANT 2 200 SUPPORTEURS RÉUNIS À MONTRÉAL

Trudeau exhorte de nouveau les Canadiens à se serrer les coudes

Conférencier invité hier midi à un déjeuner-bénéfice de son parti au Reine-Elisabeth de Montréal, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a lancé encore une fois un appel aux Canadiens pour qu'il se serrent les coudes et oublient les querelles du passé, afin de surmonter la crise économique actuelle.

PIERRE VENNAT

A la toute veille du jugement historique de la Cour suprême sur le droit de véto des Québécois, M. Trudeau a parlé d'espoir. Son message, toutefois, prononcé sans texte, a été livré sans grand enthousiasme et d'une voix terne qui contrastait énormément avec son discours de janvier dernier devant le même auditoire ou avec ses discours au congrès national de son parti, à Ottawa, il y a quelques semaines.

M. Trudeau, écorchant au passage les péquistes et les conservateurs, a néanmoins affirmé que la population canadienne s'est rendue compte des difficultés économiques causées par la croissance rapide des coûts de production au pays à un auditoire conquis d'avance, qui l'a acceuilli et applaudi à la fin de son discours comme aux beaux temps de la trudeaumanie.

Les propos de M. Trudeau, sauf quelques très rares plaisanteries, ont accusé bien peu d'interruptions, d'autant plus que par moment, il prenait davantage un ton de prédicateur que le ton de leader politique enflammé qu'il emploie plus généralement.

M. Trudeau affirme que tout le pays se range derrière lui dans sa lutte pour l'implantation du programme de 6 et de 5 pour cent, sauf peut-être les centrales syndicales.

« La population s'est rendue compte qu'on ne peut plus être en compétition avec des pays dont les coûts croissent de six pour cent et moins par année, quand les nôtres augmentent de 123 p. cent. C'est pour cela que l'on a du succès avec notre programme de six et de cinq pour cent », a-t-il déclaré, citant également Georges Bernanos.

Bernanos a déjà écrit en effet que « l'optimisme est une fausse espérance à l'usage des ignorants et des imbéciles et que la seule véritable espérance, c'est le désespoir surmonté ».

Du « désespoir surmonté », M.Trudeau en voit partout, malgré qu'il admet qu'il y a, surtout au Québec à cause de la politique d'indépendance du gouvernement péquiste (qui, selon lui, effraie les investisseurs), « bien des raisons d'être désespéré devant la situation économique actuelle ».

Cette crise économique, dit-il, sert également à comprendre que ce n'est pas le temps de se mettre à rêver de nouveaux pays, allusion au projet péquiste, et de mettre fin à ce qu'il a appelé « l'union économique canadienne », mais bien de la renforcer.

Après avoir rappelé le sondage de Paris-Match, qui estime que les Canadiens forment le peuple le plus heureux au monde, il a poussé une pointe à Joe Clark : « Il dit à tout le monde qu'il s'entendrait mieux que moi avec le pays et il ne peut même pas s'entendre avec Brian Mulroney », une des rares boutades qui a déridé l'auditoire.

$ 250 000 de plus dans les coffres du parti

Si les libéraux provinciaux et les péquistes éprouvent des difficultés de financement par les temps qui courent, il ne semble pas en être ainsi pour les libéraux fédéraux du Québec.

Hier, ils étaient 2 200 à avoir payé $150 le couvert pour aller entendre M. Trudeau et bénéficier d'un repas tout ce qu'il y avait de plus ordinaire dans la grande salle de bal du Reine-Elisabeth.

La semaine dernière, d'ailleurs, au même endroit, les conservateurs du Québec avaient eux aussi réussi à remplir la même salle en déboursant, quant à eux, $175 par personne un profit d'environ $150 par personne pour le parti, avait-on alors dit.

Mais il y a plus. Non seulement le parti a-t-il fait au moins $250 000 de profit avec son déjeuner-causerie d'hier, mais la campagne de souscription populaire qu'il avait lancée au Québec a dépassé toutes les espérances, a déclaré le lieutenant québécois de M. Trudeau, le ministre des Finances Marc Lalonde.

Selon un permanent du parti, M. Stephen Chennec, le parti voulait recueillir $1,5 million au Québec cette année. Il a recueilli $1,8 million.

PROJET DE LOI S-31

« Un marteau-pilon pour tuer une mouche »

— Gérard-D. Lévesque

Gérard-D. Lévesque a fermement dénoncé, hier, Ottawa pour son projet de loi S-31, qui vise à limiter le rôle des provinces dans des compagnies oeuvrant dans des domaines de compétence fédéral. Et le chef intérimaire du PLQ a prévenu les libéraux fédéraux que, s'ils veulent l'appui de leurs homologues provinciaux du Québec, ils devront amender leur projet de loi de manière à établir plus clairement que maintenant leurs véritables intentions.

PIERRE VINCENT

Avec son projet de loi S-31, le gouvernement fédéral donne l'impression au leader libéral provincial de faire usage d'un « marteau-pilon pour tuer une mouche ». Est-ce un moyen de protéger les intérêts du Canadien pacifique ou une manière de s'en prendre au Heritage Funds d'Alberta et à la Caisse de dépôt du Québec?, interroge Gérard-D. Lévesque, qui exige que Ottawa lui donne dorénavant « l'heure juste » dans ce dossier et qui réclame aussi, du même souffle, un débat à l'Assemblée nationale.

Par son discours de clôture au Conseil général du week-end dernier, M. Lévesque a su rétablir la bonne humeur chez les quelque 300 délégués, qui, pour la plupart, regrettaient que leur réunion se soit enlisée depuis le début dans de longs débats sur des modifications à apporter à la constitution interne de leur parti.

Plus tôt, hier matin, Guy Bélanger de la circonscription de Vachon avait proposé un moratoire sur les discussions concernant la constitution du parti, afin de parler des « vrais problèmes politiques du Québec » et de permettre aux délégués d'être en mesure de défendre des positions précises sur la crise et les négociations dans les secteurs public et parapublic, face au quelque 40% d'électeurs indécis « qui ne veulent plus voter PQ, mais qui se disent encore incapables de voter libéral ».

Un peu plus tard, un autre militant avait reproché à l'aile parlementaire son silence au sujet du projet de loi S-31, et il avait fait adopter une résolution demandant aux députés libéraux élus à Québec de « réagir plus rapidement et plus énergiquement quand les intérêts du Québec sont en jeu ».

Le leader libéral provincial s'est d'abord défendu en alléguant que c'est M. Parizeau lui-même qui a décidé d'aller faire son débat au Sénat. Toute la controverse entourant le projet de loi fédéral S-31 touche de très près le rôle que joue actuellement la Caisse de dépôt dans l'économie du Québec,

(Photothèque La Presse)

Gérard-D. Lévesque

aussi Gérard-D. Lévesque a-t-il ensuite exhorté le gouvernement Lévesque à faire un débat là-dessus à l'Assemblée nationale.

« Il ne faut pas que la Caisse de dépôt devienne un ballon politique entre le PQ et le gouvernement fédéral, s'est-il écrié aux applaudissements nourris des délégués. Nous ne laisserons pas n'importe qui venir s'attaquer à notre oeuvre à nous, libéraux (provinciaux). La création de la Caisse de dépôt, qui permet au Québec d'être un partenaire majeur dans le fédéralisme canadien, fut l'une des meilleures décisions prises par le gouvernement libéral de Jean Lesage. Nous avons alors fait preuve de grande vision politique, tout comme ce fut le cas, plus tard, avec la Baie James de Robert Bourassa. »

En même temps qu'il reproche au gouvernement Trudeau d'avoir amené son projet de loi « par la porte d'en arrière » au Sénat, Gérard-D. Lévesque met en garde le gouvernement Lévesque de ne pas essayer de se servir de la Caisse de dépôt pour faire des nationalisations par d'autres portes arrière.

Rapport Gilson

Le chef intérimaire du PLQ a, par ailleurs, averti Ottawa que son parti s'inquiète au plus haut point des recommandations du rapport Gilson sur le transport des céréales. « Pas question d'accepter que, sous prétexte d'aider les provinces de l'Ouest, on nuise aux agriculteurs de l'Est!, commence par dire M. Lévesque, qui finit toutefois par adoucir le ton en ajoutant : « Nous acceptons le principe que le gouvernement fédéral doive, parfois, imposer des arbitrages, mais il faudra nous expliquer le pourquoi et le comment de ces décisions ».

A propos de la loi 70 et des menaces de décret pour imposer les conditions de travail aux 310 000 employés du gouvernement, Gérard-D. Lévesque a essentiellement repris le même discours qu'il tient depuis quelques jours, avec, cependant, des formules partisanes plus violentes, accusant le gouvernement de faire des gestes « dictatoriaux et répugnants » et d'avoir créé, au Québec, une deuxième crise.

Les libéraux se donnent une trésorerie plus centralisée

Le Parti libéral du Québec aura dorénavant une trésorerie plus centralisée et un comité exécutif national représentant mieux les militants de la base dans les régions.

Telles sont les deux principales résolutions adoptées, ce week-end, par les délégués au Conseil général du PLQ.

Pour la question du financement du parti, la présidente, Louise Robic, avait, dès l'ouverture de la réunion, indiqué la voie à suivre : « Voulons-nous un parti fait de 122 associations de comté indépendantes ou un parti fort, uni et centralisé? », a-t-elle demandé, certaine que les libéraux n'hésiteraient pas longtemps entre un concept genre souveraineté-association à la René Lévesque et un autre ressemblant à un fédéralisme centralisé à la Pierre Trudeau.

Les délégués ont tranché sans difficulté : tout l'argent amassé à l'occasion des campagnes de financement, ainsi que les contributions de $5 pour l'achat de cartes de membre, s'en iront à la permanence de la rue Gilford. D'où l'on distribuera ensuite plus ou moins généreusement l'argent dans les circonscriptions, selon les besoins et les handicaps de chacune. Les montants varieront de $3 500 à $12 500.

Ainsi, une circonscription comme Westmount, qui recueille en moyenne $110 000 par année de ses militants, ne se verra attribuer que les quelque $3 000 ou $4 000 de budget dont elle a vraiment besoin. Le reste sera partagé entre les circonscriptions moins riches et moins fortement libérales.

Le Conseil général du dernier week-end a également adopté un plan de financement pour d'ici à la fin de 1985, qui implique que le parti devra ramasser au moins $11 millions au cours des deux prochaines années. Afin, notamment, de payer le prochain congrès au leadership ($500 000) et de constituer une réserve en vue de la prochaine élection. Pour la permanence de la rue Gilford, où le personnel à diminué de 56 personnes (en 80) à 37 personnes, un budget annuel de $1,3 million est prévu.

Cette année, la permanence dispose d'un budget d'opération de $1 837 000, mais il est déjà acquis qu'on terminera l'année avec des surplus.

Le parti, qui compte 100 000 membres en ce moment (au plus fort, à la veille de l'élection de 1981, il en comptait 180 000), aura au 31 décembre 82, prévoit-on, $1,6 million en tout et partout, mais, précise le directeur général Alain Cousineau, seulement $ 514 000 sont « utilisables à toutes fins ».

Comité exécutif

L'autre débat d'importance du Conseil général du PLQ tournait autour de la composition du comité exécutif national. Il sera dorénavant constitué non plus de onze membres mais de trente-et-une personnes. 26 membres (dont 10 élus parmi les présidents d'associations) avec droit de vote, et 6 sans droit de vote.

Pour les promoteurs à ce projet d'amendement à la constitution du PLQ, cela permettra à la base de jouer un rôle plus important dans les affaires du parti et mettra fin au « noyautage par les députés », pour reprendre l'expression de Pierre Lorrain de Saint-Jean. « Prenez une carte électorale du Québec et vous verrez que nos députés ne représentent que 30% de nos membres, alors il est normal que nous corrigions cela, dit ce dernier. Jusqu'à maintenant notre exécutif a toujours été complètement déconnecté de la base. »

Les députés, qui ne seront que trois à siéger à l'exécutif national, n'ont pas réussi à faire valoir leur point de vue, à convaincre les délégués qu'ils sont aussi représentatifs de la base que les présidents d'associations. Même le leader parlementaire Fernand Lalonde n'est pas parvenu à ébranler les convictions des délégués en déclarant que l'exécutif ainsi augmenté de vingt membres deviendra un « monstre administratif » et aura des allures de Politburo.

Enfin, les délégués ont entériné une décision du dernier Congrès plénier de septembre au sujet du congrès au leadership, et l'on nommera cette semaine les membres d'un comité chargé de préparer ce congrès. On prévoit que le congrès pour choisir le successeur à Claude Ryan (qui, soit dit en passant, ne participait pas au Conseil général du week-end, « pour des raisons personnelles », a dit Gérard-D. Lévesque) se tiendra entre la fin de septembre et la mi-novembre de l'an prochain. Au Colisée de Québec, si l'on peut trouver un trou dans l'horaire des Nordiques, ou au Palais des congrès de Montréal.

Un blâme à l'endroit et de Quebecair et du gouvernement

Les quelque 300 délégués du Conseil général du PLQ ont adopté à l'unanimité, en fin de semaine, une résolution demandant au gouvernement Lévesque de cesser de faire du « nationalisme erroné » avec Quebecair et de s'entendre au plus tôt avec le gouvernement fédéral pour régler tout ce dossier du transport aérien au Québec.

Ils ont également dénoncé ce qu'ils ont qualifié « d'indécence » de la part de Quebecair, qui, récemment, a fait une campagne de sensibilisation auprès des Montréalais en les transportant à rabais au-dessus de la Métropole.

Alors que, déplorent-ils, Quebecair n'arrive toujours pas à fournir un service adéquat aux usagers dans les régions éloignées et que les tarifs de transport aérien sur le territoire québécois demeurent disproportionnellement élevés, par rapport aux prix qu'il faut payer pour se rendre à l'étranger.

COLLOQUES RÉGIONAUX DU PARTI QUÉBÉCOIS

Pas de formules magiques pour sortir le Québec de la crise

Le Parti québécois, au pouvoir depuis six ans à Québec, est conscient plus que jamais de la nécessité urgente de régler la crise économique. Mais les militants qui ont participé, en fin de semaine, à l'un ou l'autre des deux colloques régionaux organisés par le parti sur l'économie du Québec, ont dû très tôt réaliser que les formules miracles n'existent pas.

PIERRE VENNAT

Les péquistes, par exemple, sont convaincus que l'idée de se donner un pays souverain procède de l'analyse que le système qui nous régit conduit le Québec à un état de dépendance économique. Le ministre du Travail, Raynald Fréchette, l'a répété hier matin, au colloque régional de Ville-Marie sous le thème « comment sortir le Québec de la crise ».

Mais un Québec indépendant ne serait pas nécessairement promis à un sort meilleur qu'actuellement. Un autre ministre, Gilbert Paquette, participant lui, samedi, au colloque régional de Montréal-Centre sur « le Québec à l'heure du virage technologique », est très clair là-dessus.

« Une société québécoise qui n'aurait pas résolument commencé à prendre le virage technologique risquerait un retard économique par la suite difficile à surmonter, même avec les outils supplémentaires d'un État souverain. Un Québec envahi de toute façon par la technologie des autres pays et qui n'aurait pas prévu l'impact de l'informatisation sur le travail et la culture se préparerait de graves déséquilibres sociaux et une aliénation culturelle croissante », devait-il pour sa part déclarer.

Un Québec souverain ne saurait donc être viable, estiment les péquistes, que s'il a pris le virage technologique.

Une douche froide

Mais les ministres Paquette, responsable des Sciences et de la Technologie, Jean-François Bertrand, responsable des Communications et Bernard Landry, responsable du Commerce extérieur, ont dû subir une douche d'eau froide qui leur a été servie par la sociologue Céline Saint-Pierre de l'Université du Québec à Montréal.

Mme St-Pierre a déclaré au colloque de Montréal-Centre que ce qui inquiète dans ce virage technologique, c'est que contrairement à ce qui s'est passé dans l'industrie où l'automatisation a libéré une main-d'oeuvre qui a été absorbée par le secteur tertiaire, il est difficile de voir comment et où seront déversés les trop-pleins de travailleurs mis à pied par l'automatisation de certains procédés de travail propres au secteur tertiaire.

Au Québec, sur les 519 000 personnes oeuvrant dans le secteur des bureaux, 100 000 postes pourraient disparaître d'ici à dix ans.

« C'est donc dire qu'il est peu probable qu'au Québec, compte tenu de ce que nous savons déjà pour certains secteurs, le nombre d'emplois créés par le développement de la télématique et de la bureautique contrebalance le nombre d'emplois perdus. Nous pouvons même affirmer qu'étant donné la situation économique actuelle du Québec, le nombre d'emplois perdu serait de beaucoup supérieur à celui des emplois créés », a déclaré Mme Saint-Pierre.

Malgré tout, le Québec n'a guère le choix.

« Ne pas prendre le virage technologique, de dire le ministre Paquette, c'est accepter le déclin économique, le chômage et le sous-développement. C'est retarder notre sortie de la crise économique ».

Malgré le climat d'affrontement engendré par les négociations de la fonction publique et le fossé qui se creuse entre le gouvernement et les centrales syndicales, les péquistes rêvent encore de concertation pour sortir le Québec de la crise.

Le ministre Fréchette est revenu là-dessus hier matin. « Les citoyens exigent que nous nous entendions. Il ne faudrait pas attendre qu'ils aient entièrement perdu confiance aux représentants du syndicats, du patronat ou du gouvernement pour relever le défi de la concertation. Les lendemains pourraient être plus pénibles que la crise actuelle ».

INAUGURATION OFFICIELLE D'IKEA

PROLONGÉE JUSQU'À SAMEDI!

PLAZA ALEXIS NIHON

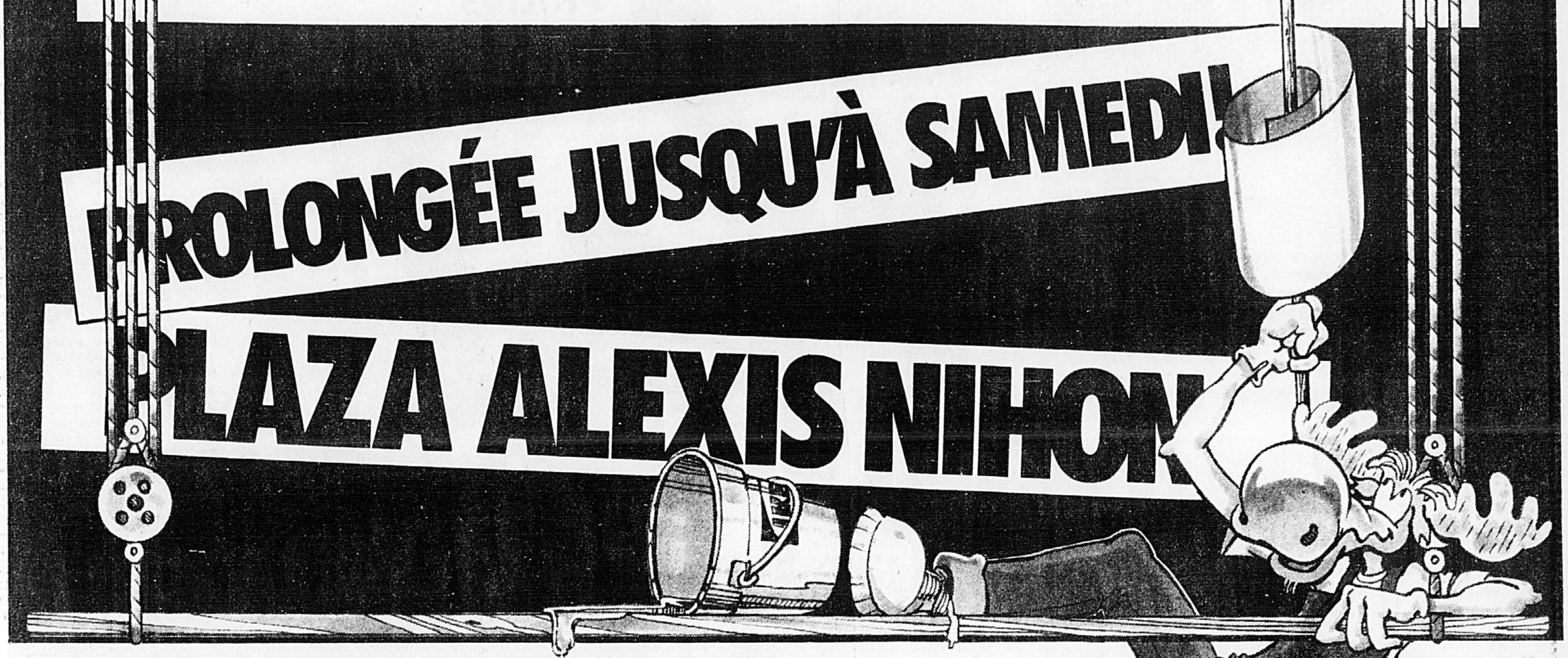

BOJ. Éléments modulaires. möbelfakta Mobilier modulaire combinable de 1000 et une façons pour devenir commode, bureau, penderie et même lit. Illustré: commode BOJ pin/émaillé blanc.

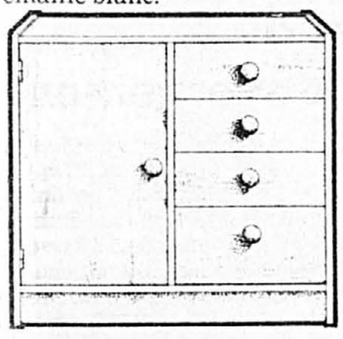

Vous avez laissé passer nos Grandes Journées d'Inauguration la semaine dernière? Parce que vous étiez coincés dans un ascenseur en panne, que vous avez eu des triplés, des quintuplés ou une crise d'amnésie? Rassurez-vous . . . IKEA est toujours là! Nous prolongeons d'une semaine la sensationnelle inauguration de notre magasin montréalais: 6 jours supplémentaires d'aubaines uniques, de prix assassinés, de libre-service, de beaux articles d'ameublement de Suède. Profitez-en! Chez IKEA, coloris et styles sont conçus pour s'harmoniser au fil des semaines, des mois, des années. Rassemblez donc vite parents et amis, et montez une expédition magasinage chez IKEA, Plaza Alexis Nihon à l'occasion de nos Grandes Journées Commerciales prolongées! Mais faites vite, ne laissez pas passer cette deuxième occasion: il n'y aura pas de 3ème semaine!

KORPI. Table de salle à manger. Épinette massive, laqué plastique incolore. Longueur 120 cm, avec rallonge (comprise) 170 cm. Largeur 75 cm.

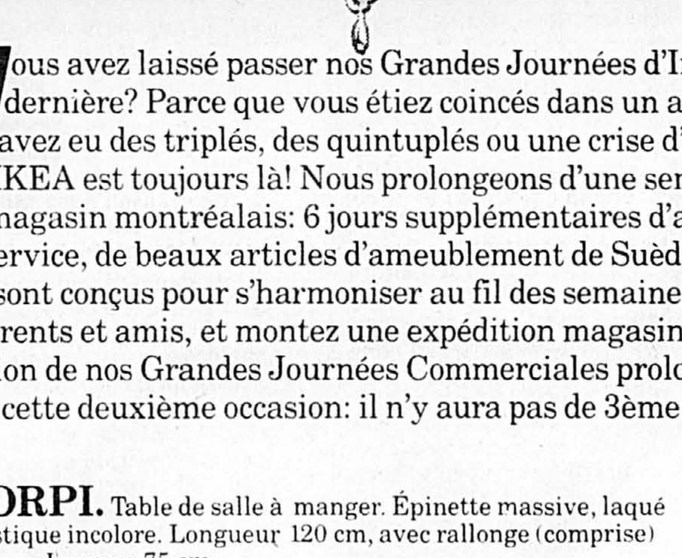

$142

Chaises KORPI assorties. **2 pour $86**

REKO. Lit 1 pers. möbelfakta Hêtre massif, teinté brun noyer, finition laqué incolore. 80x195 cm. **Norm. $118 ch.**

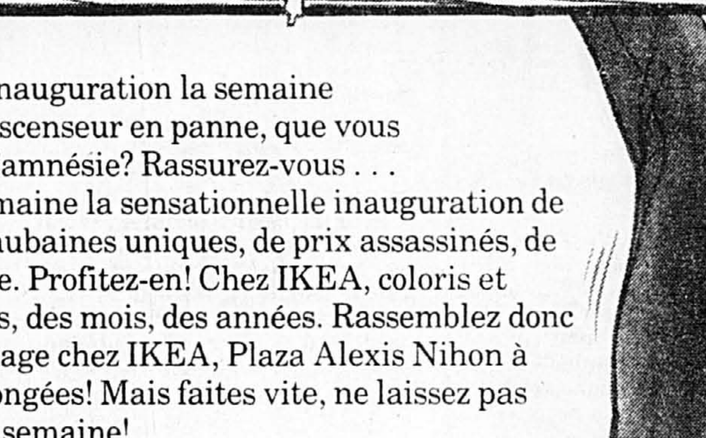

(matelas et literie en plus)

PRIX INAUGURAL $77 ch.

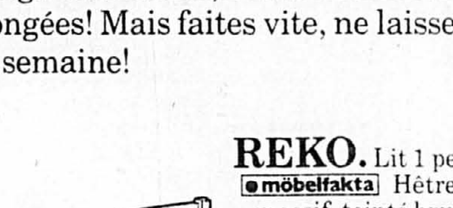

2 REKO, se combinent pour former lits superposés. Barres et attaches comprises. **Norm. $236**

PRIX INAUGURAL $154

N'OUBLIEZ PAS LE CONCOURS IKEA "PASSEPORT POUR LA SUÈDE"

NE TARDEZ PAS: DERNIER JOUR: SAMEDI!

Saisissez l'impossible chance de gagner un **voyage pour 2 en Suède**, pays natal d'IKEA, ainsi qu'une **allocation-logement** et **$500** d'argent de poche. Pour cela, il suffit de passer dans notre magasin avant samedi à l'heure de fermeture du magasin et de remplir un formulaire. Règlement détaillé chez IKEA et **en page A-7 du journal d'aujourd'hui.**

FALUN. Système rangement. möbelfakta Assemblez à votre façon les éléments pour créer chambre, salon, pièce repos, etc . . . Plaqué pin avec tiroirs et panneaux de portes laqué blanc.

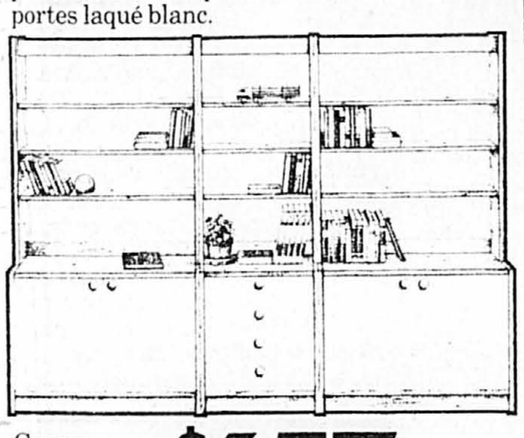

Groupe bibliothèque FALUN tel qu'illustré: **$657**

PY. Miroirs. Couleurs assorties. 36x45 cm.

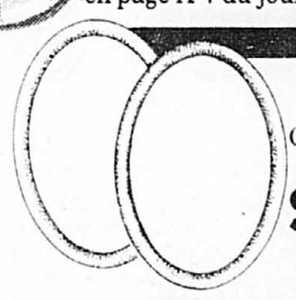

$15 ch.

TILJA. Panneau porte-manteaux haut. Pin massif, finit. laqué blanc. 188x60 cm. **Norm. $78**

PRIX INAUGURAL $57

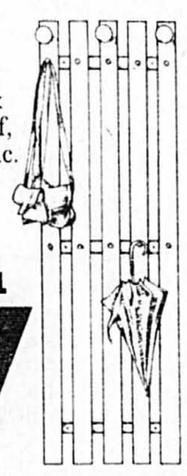

UPPSALA. Canapé 2. möbelfakta Châssis pin massif; housses amovibles coton/chanvre couleur sable. Nettoyage à sec. 183x85 cm.

$465

GUTE. Commode. Vaste gamme de formats et finitions. Illustré: GUTE 126/10 en plaqué pin naturel, finition laqué incolore. 126x80x40 cm.

$225

ZORILLA. Porte-rouleau bois massif brut.

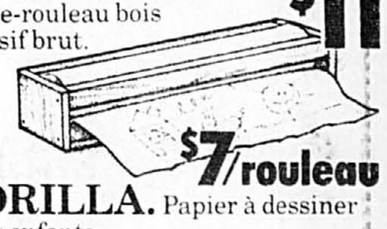

$11

$7/rouleau

ZORILLA. Papier à dessiner pour enfants.

Jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à samedi, 11 décembre, heure de fermeture du magasin!

FRIBO. Table basse blanche. möbelfakta Dessus émaillé sur châssis hêtre massif. 80x80 cm. **Norm. $98**

PRIX INAUGURAL $69

HANK. Lampadaire. Hêtre naturel/toile naturel. **Norm. $131**

PRIX INAUGURAL $98

HANK. Lampe de table. Hêtre naturel/toile naturel. **Norm. $97**

PRIX INAUGURAL $73

DIANA. Fauteuil. möbelfakta Châssis pin massif, naturel ou brun rouille, finition laqué incolore. Coussin et supports coloris sable.

$92

SMED. Porte-manteaux et chapeaux. Acier tubulaire laqué blanc ou noir. Haut.: 174 cm.

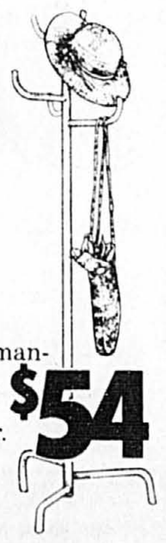

$54

JENS. Boîte rangement. Couleurs assorties. 23x23 cm.

$6

ANIKA. Verres. Assortiment de formats, verres à pied, ou sans.

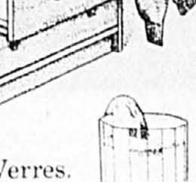

À PARTIR DE $13/jeu de 4

En magasin: autres aubaines nombreuses non annoncées.

IKEA®

l'impossible magasin d'ameublement de Suède

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5
Heures: lun. à mer. 9h à 18h, jeu. ven. 9h à 21h, sam. 9h à 17h/Tél. (514) 931-IKEA

VISA MasterCard

Cadeaux pratiques pour gens pressés... chez Simpsons

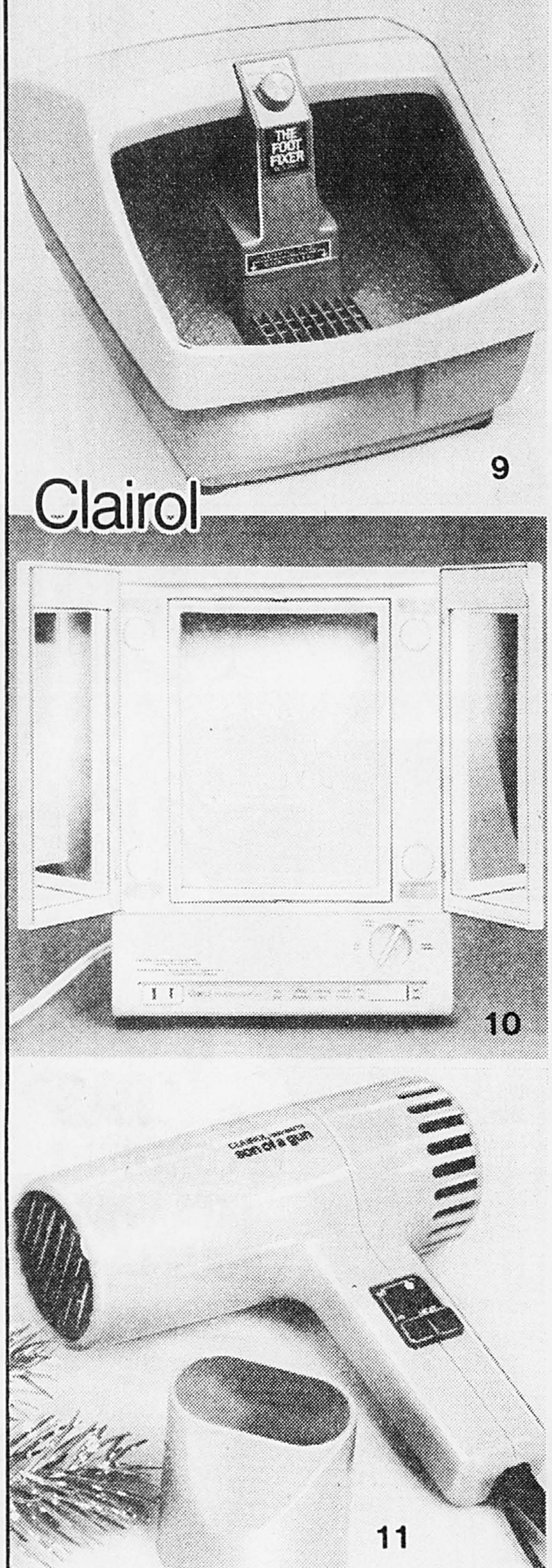

9

Clairol

10

11

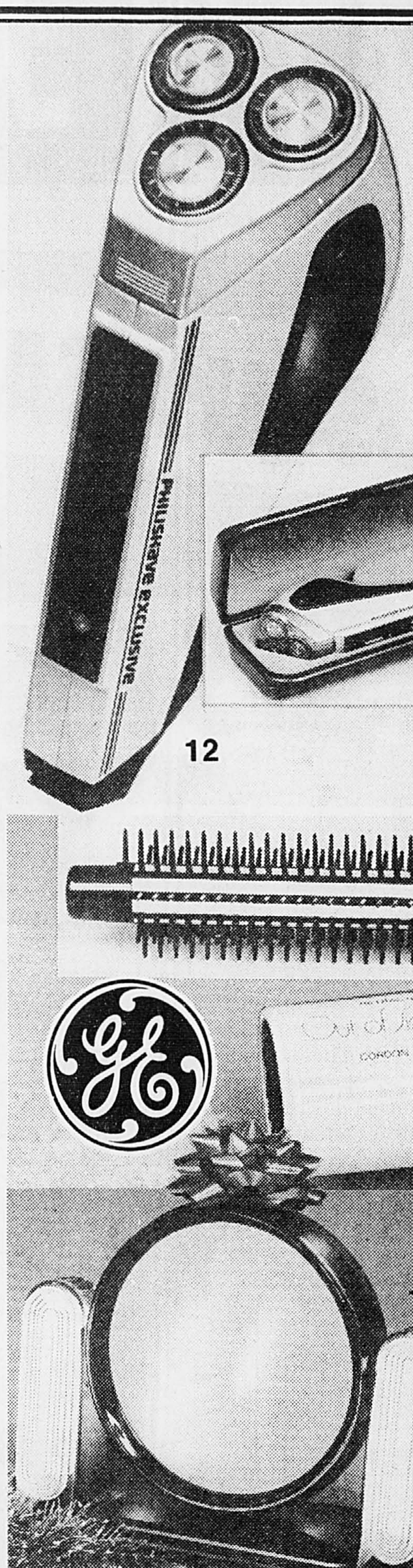

12

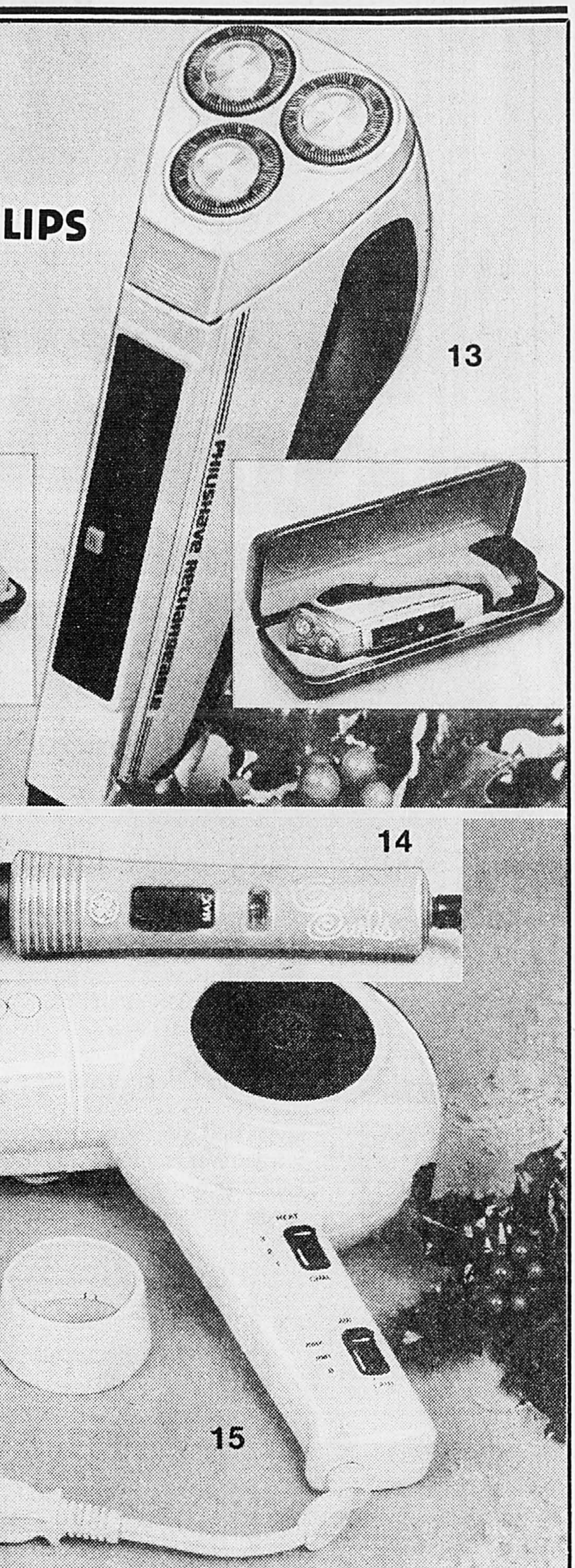

13

14

16

15

9. APPAREIL «FOOT FIXER» DE «CLAIROL». Chaleur contrôlée par thermostat, vibromasseur. Aide à amollir les cuticules et les cors. Détend les pieds fatigués.

Prix Simpsons **47.99**

10. MIROIR «TRUE-TO-LIGHT VIII» DE «CLAIROL». 2 miroirs réglables pour vision panoramique. 4 réglages pour lumière: jour, bureau, soirée, maison. Miroir pivotant: ordinaire ou grossissant. Prise pour accessoires de beauté. Modèle 1M8.

Prix Simpsons **41.99**

11. SÉCHOIR «SON OF A GUN» DE «CLAIROL». Modèle léger et compact à 6 réglages pour chaleur et vélocité d'air. Concentrateur d'air. 1250 watts.

Prix Simpsons **27.99**

12. RASOIR «PHILISHAVE EXCLUSIVE» DE «PHILIPS». 45 lames, 3 têtes flottantes. 9 réglages pour rasage de près, selon votre goût. Dessus s'ouvrant pour nettoyage. Cordon boudiné amovible. Voltage jumelé. Étui de voyage. Modèle HP1601.

Prix Simpsons **69.95**

13. RASOIR RECHARGEABLE DE «PHILIPS». 45 lames rotatives, têtes flottantes. 9 réglages pour rasage de près, selon votre goût. Taille-favoris. Vous pouvez vous raser jusqu'à 3 semaines sans recharger. Voltage jumelé. Étui de voyage. Modèle HP1318.

Prix Simpsons **82.88**

14. BROSSE CHAUFFANTE «GO 'N CURLS» DE «G.E.C.». 2 brosses amovibles. Bout ne chauffant pas. Interrupteur pour mise en marche/arrêt, témoin lumineux pour mise en marche. Cordon pivotant. Voltage jumelé. Modèle EB300.

Prix Simpsons **13.99**

15. SÉCHOIR «G.E.C.» POUR CHEVEUX. Cordon pleine longueur rétractable. Interrupteurs 6 positions pour température et vitesse. Concentrateur d'air. Anneau pour suspendre. 1400 watts. Modèle PD500.

Prix Simpsons **27.99**

16. MIROIR «REFLETS DE BEAUTÉ» DE «G.E.C.» AVEC LUMIÈRES. 2 lumières incandescentes qui illuminent sans fatiguer les yeux. Miroirs pivotants, un ordinaire, l'autre grossissant. Cadre aspect écaille de tortue. Modèle IM500.

Prix Simpsons **25.99**

Rayon 204, articles de toilette, au rez-de-chaussée, centre ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez **842-7221** *jour et nuit*

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Nous vous invitons à assister à un

DÉFILÉ POUR LE SKI

mettant en vedette des tenues pour ski de descente et ski de fond.

Vêtements de ski pour hommes et femmes.

Jeudi, vendredi et samedi
9, 10, et 11 décembre
à 12 h 30

Rayon des articles de sport, au sous-sol, centre-ville seulement.

Simpsons MD

Pour toute la famille, des cadeaux utiles et agréables... chez Simpsons

1

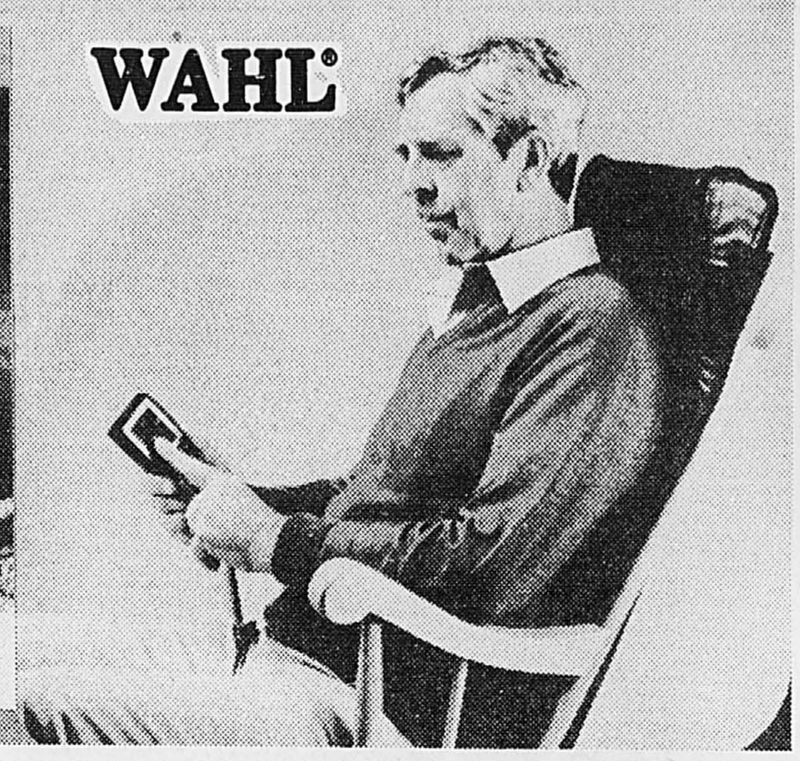

6

CHARLESCRAFT®

2

4

7

REMINGTON

3

Gillette

5

8

1. VIBROMASSEUR CHAUFFANT «WAHL». Émet de la chaleur tout en massant le bas du dos. Télécommande avec 15 combinaisons chaleur/massage.

Prix Simpsons **64.99**

2. RASOIR ÉLECTRIQUE «REMINGTON GTX-1000 MICRO SCREEN». Rase d'aussi près que la lame. Modèle de luxe à cordon. Comprend étui de voyage et pochette pour rasoir. 120 volts.

Prix Simpsons **54.99**

3. RASOIR «LADY REMINGTON BOUTIQUE». Enlève les poils superflus en laissant votre peau douce et satinée. Comprend accessoires pour manucure/pédicure. Modèle WER5000B.

Prix Simpsons **35.99**

4. SÉCHOIR «PORTER MAX STYLER» DE «GILLETTE». Modèle léger à 3 réglages d'intensité, concentrateur d'air amovible. Manche pliant. Voltage jumelé. Pochette de voyage. Modèle 228.

Prix Simpsons **22.99**

5. SÉCHOIR «SUPERMAX STYLER» DE «GILLETTE». Modèle 1200 watts avec 3 réglages pour chaleur/puissance. 2 accessoires pour coiffer. Voltage jumelé. Modèle 937CA.

Prix Simpsons **26.99**

Rayon 204, articles de toilette, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

6. SÉCHOIR «CHARLESCRAFT» GENRE PROFESSIONNEL. 4 réglages pour chaleur, 2 vitesses. 1500 watts, concentrateur d'air. Modèle 086C.

Prix Simpsons **20.49**

7. MIROIR DE VOYAGE «MANY FACES» DE «CHARLESCRAFT». Modèle de luxe pliant. Miroir ordinaire d'un côté, grossissant de l'autre. S'allume automatiquement lorsque ouvert, s'éteint lorsque refermé. Ampoule remplaçable. Espace de rangement pour cordon. Pour la maison ou en voyage. Modèle SN306.

Prix Simpsons **$25**

8. FER À FRISER «CHARLESCRAFT QUARTETTE» INTERCHANGEABLE. 4 tiges interchangeables de dimensions différentes. Bout non chauffant, support incorporé. Cordon pivotant. Modèle 107Q.

Prix Simpsons **17.77**

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

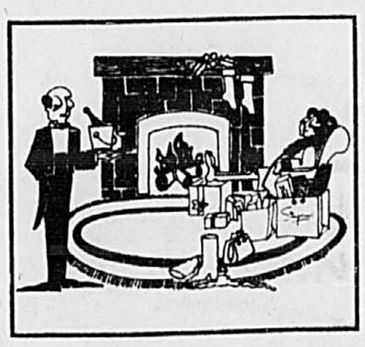

1er décembre au 9 janvier
Journée d'emplettes

Spécial de Noël offert par Simpsons et le Bonaventure Westin*. 31.50 par nuit, par personne, tarif basé sur une occupation double; 15% de rabais sur tous les repas à La Bourgade; 2 laissez-passer au Portage (mardi-samedi). Sac d'emplettes avec livre des cadeaux Simpsons; 15% de rabais au Salon de Coiffure Elizabeth Arden chez Simpsons. Réservations requises. Réservez et demandez le spécial Simpsons au (514) 878-2332 ou au (800) 268-8383 sans frais d'appel. Chambres disponibles de 13 h à 13 h le lendemain.

*Anciennement l'Hôtel Bonaventure.

Simpsons MD

Un cadeau du meilleur goût... chemises «Arrow» pour Noël

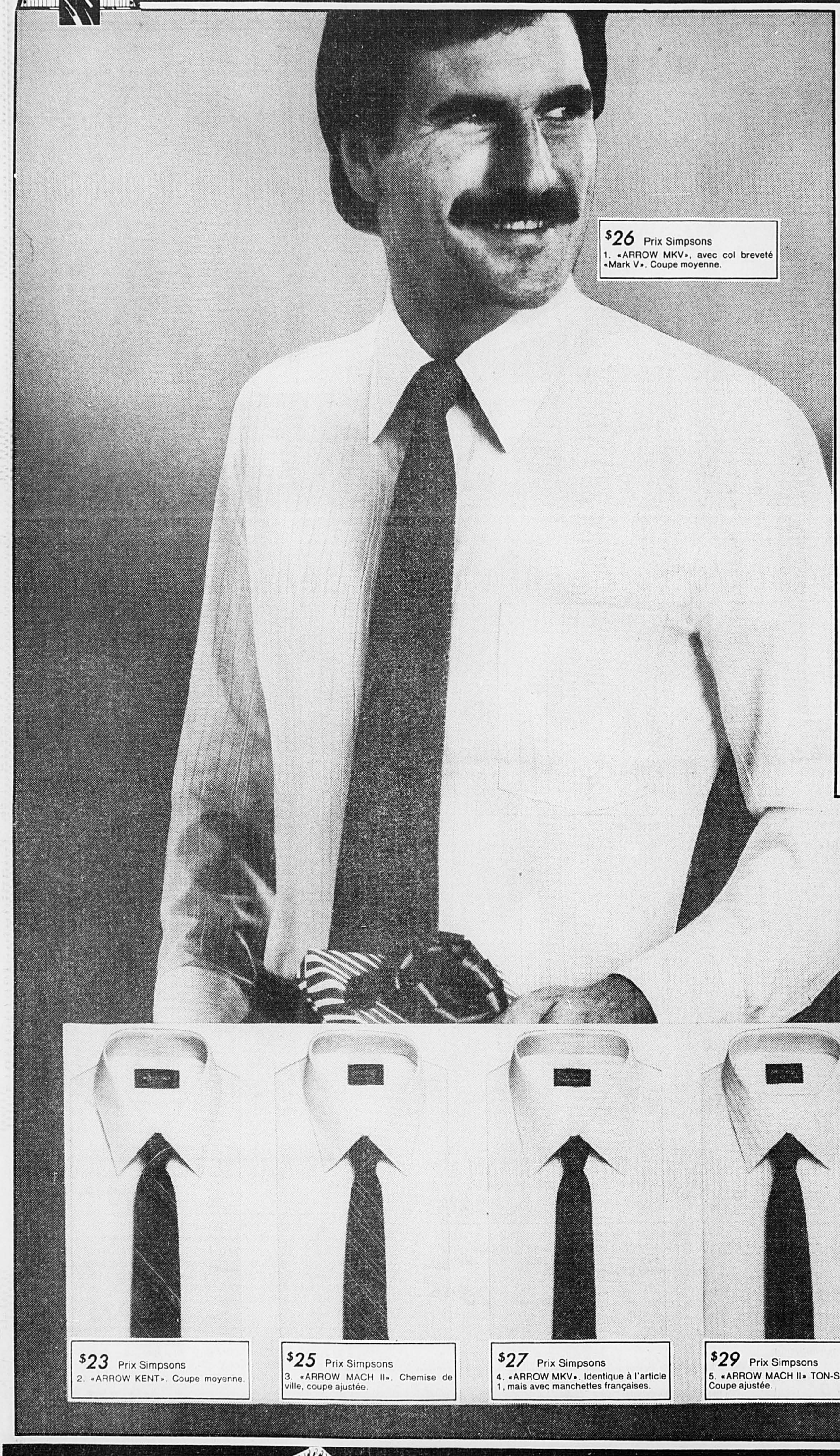

$26 Prix Simpsons
1. «ARROW MKV», avec col breveté «Mark V». Coupe moyenne.

Chemises de ville blanches comme seul «Arrow» sait les faire. Offertes avec, en boni, une élégante cravate.

À l'achat d'une chemise «Arrow» chez Simpsons, vous recevrez en cadeau une cravate «Arrow». Offre en vigueur jusqu'au 18 décembre (sauf s'il y a épuisement du stock). Une offre des plus alléchantes!

Chemises polyester/coton d'entretien facile. Cravates «Arrow» offertes en boni, en polyester ou acétate soyeux. Rayures, motifs sobres ou tons unis en marine, chocolat, vin, rouge ou gris.

Tableau des tailles

Modèles 1, 2, 4 et 6							
	14½	15	15½	16	16½	17	17½
32	X	X					
33	X	X	X	X	X	X	X
34		X	X	X	X	X	X
35			X	X	X	X	X

Modèles 3 et 5							
	14½	15	15½	16	16½		
32	X	X					
33	X	X	X	X	X		
34		X	X	X	X		
35			X	X			

Rayon 251, accessoires pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Arrow

$23 Prix Simpsons
2. «ARROW KENT». Coupe moyenne.

$25 Prix Simpsons
3. «ARROW MACH II». Chemise de ville, coupe ajustée.

$27 Prix Simpsons
4. «ARROW MKV». Identique à l'article 1, mais avec manchettes françaises.

$29 Prix Simpsons
5. «ARROW MACH II» TON-SUR-TON. Coupe ajustée.

$30 Prix Simpsons
6. «Arrow MKV» TON-SUR-TON. Coupe moyenne.

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

PARTICIPEZ AU CONCOURS «ARROW» CHEZ SIMPSONS, JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE 1982

Devinez la taille du chandail à col roulé «Arrow» installé au rayon des vêtements sport pour hommes (264) chez Simpsons. Vous pourriez gagner une mignonne tortue en peluche valant $50. 5 tortues à gagner, une pour chaque magasin Simpsons: centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Aucun achat nécessaire. Le tirage aura lieu dans chaque magasin le lundi 13 décembre à 11h.

«Arrow» a payé les taxes exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires». Un litige quant à la conduite et l'attribution des prix de ce concours peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

Simpsons ACTION CARD - CARTE D'ACTION
1 123 456 789 0

la Baie · VISA · AMERICAN EXPRESS · MasterCard

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine, Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour, Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades, St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895 rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 9h à 17h